

**Inégalités sociales entre les Autochtones et les non-Autochtones du Canada**  
Une compréhension basée sur l'Indice de bien-être des collectivités

**Mémoire de maîtrise**

Malitsa Bernard François

8779495

Maîtrise ès Arts, Mondialisation et Développement international

Université d'Ottawa

Professeur superviseur :

Dr. Hachimi Sanni Yaya



Décembre 2019

## **REMERCIEMENTS**

Je veux exprimer mon immense gratitude envers mon directeur de recherche, le professeur Sanni Yaya.

Une reconnaissance indéfectible envers Babou, ma famille et mes ami.es pour votre support et vos encouragements.

Ce mémoire n'aurait pas vu le jour sans le soutien incommensurable de l'équipe de la Direction de la Recherche, Politiques et Initiatives législatives du ministère Services aux Autochtones Canada.

## RÉSUMÉ

**Objectif :** Cette étude vise à comprendre, à travers les données de l'Indice de bien-être des collectivités (IBC), les inégalités sociales existant entre les Autochtones et les non-Autochtones du Canada.

**Méthodes :** Pour mener cette étude, nous avons procédé à une recherche documentaire qualitative. Des rapports du gouvernement canadien et du Programme des Nations Unies pour le développement ainsi que des études scientifiques ont été consultés.

**Résultats :** Les inégalités entre les Autochtones et les non-Autochtones sont substantielles. Les quatre composantes (scolarité, activité sur le marché du travail, revenu, logement) de l'Indice de bien-être des collectivités (IBC) nous donnent un aperçu considérable des enjeux et des défis qui polarisent spécifiquement les Autochtones. Malgré les différents rapports sur l'IBC, devant guider la mise en œuvre de programmes par le gouvernement canadien en faveur des collectivités autochtones, les écarts entre ces deux groupes sociaux ne cessent de se creuser. En plus d'être largement défavorisées par rapport aux Allochtones, les inégalités subies se déterminent mutuellement et tendent à se reproduire d'une génération à l'autre.

**Conclusion :** Cette recherche met en évidence l'ampleur des inégalités sociales entre ces deux entités ainsi que les répercussions majeures de cette situation sur le bien-être des Autochtones. Les traumatismes de la colonisation et les préjugés dont ils sont encore l'objet aujourd'hui fragilisent leur capacité d'autodétermination et limitent leur accès à des opportunités socioéconomiques. Pour une compréhension exhaustive des inégalités sociales entre les Autochtones et les non-Autochtones, il serait fondamental de poursuivre une étude incluant d'autres enjeux non étudiés par l'IBC, tels que la santé, la violence, la criminalité, la justice, l'environnement ou encore la culture et les langues.

**Mots clés :** Développement humain, Bien-être, Inégalités sociales, Collectivités Autochtones, Collectivités non-Autochtones, Indice de développement humain (IDH), Indice de bien-être des collectivités (IBC)

## Liste des figures

Figure 1. Composantes et indicateurs de l'Indice de développement humain (IDH)	22
Figure 2. Valeurs minimales et maximales de l'IDH	24
Figure 3. Calcul de l'Indice dimensionnel	24
Figure 4. Formule de l'IDH	25
Figure 5. Exemple de calcul de l'IDH pour le Canada	25
Figure 6. Les intervalles permettant de déterminer les catégories de l'IDH	26
Figure 7. Valeurs de l'Indice de développement humain par groupe de pays, 1990-2017	26
Figure 8. Indice de développement humain du Canada	27
Figure 9. Composantes et indicateurs de l'Indice de bien-être des collectivités (IBC)	34
Figure 10. Valeurs minimales et maximales de l'IBC	35
Figure 11. Valeur moyenne de l'IBC	37
Figure 12. Méthodes de collecte de données	49
Figure 13. Valeur moyenne de la composante scolarité	55
Figure 14. Valeur moyenne de la composante activité sur le marché du travail	57
Figure 15. Valeur moyenne de la composante revenu	59
Figure 16. Valeur moyenne de la composante logement	61

## **Abréviations et acronymes**

**AANDC** : Affaires autochtones et Développement du Nord Canada

**CCDP** : Commission canadienne des droits de la personne

**CVR** : Commission de vérité et réconciliation du Canada

**CWB** : Community Well-Being Index

**DNUDPA** : Déclaration des Nations Unies sur les droits de peuples autochtones

**DUDH** : Déclaration universelle des Droits de l'Homme

**FMI** : Fonds monétaire international

**HDI** : Human Development Index

**IBC** : Indice de bien-être des collectivités

**IDH** : Indice de développement humain

**IDHI** : Indice de développement humain ajusté aux inégalités

**IIG** : Indice d'inégalité de genre

**ONU** : Organisation des Nations Unies

**IPM** : Indice de pauvreté multidimensionnelle

**PAS** : Programme d'ajustement structurel

**PIB** : Produit intérieur brut

**PNB** : Produit national brut

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement

**RCAANC** : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

**RNB** : Revenu national brut

**SAC** : Services aux Autochtones Canada

**SCHL** : Société canadienne d'hypothèque et de logement

**SDR** : Subdivisions de recensement

**VIH** : Virus de l'immunodéficience humaine

## Table des matières

REMERCIEMENTS	2
RÉSUMÉ	3
Liste des figures	4
Abréviations et acronymes	5
Introduction	7
1. Contexte	9
2. Position du problème	13
2.1. Indice de développement humain (IDH)	14
2.1.1. Objectifs de l'Indice de développement humain (IDH)	16
2.1.2. Vision du développement	17
2.1.3. Les composantes et indicateurs de l'Indice de développement humain (IDH)	21
2.1.4. Les méthodes de calcul de l'Indice de développement humain (IDH)	23
2.1.5. Tendances globales du Canada dans l'Indice de développement humain (IDH)	27
2.2. Indice du bien-être des collectivités (IBC)	28
2.2.1. Objectifs de l'Indice de bien-être des collectivités (IBC)	30
2.2.2. Vision du développement	31
2.2.3. Les composantes de l'Indice de bien-être des collectivités (IBC)	33
2.2.4. Les méthodes de calcul de l'Indice de bien-être des collectivités (IBC)	34
2.2.5. Tendances globales du Canada dans l'Indice de bien-être des collectivités	37
3. Question de la recherche	38
4. Cadre théorique	38
5. Démarche méthodologique	47
5.2. Design de recherche retenu	47
5.3. Collecte et analyse des données	48
5.3.1. Critères d'inclusion et d'exclusion	50
5.3.2. Analyse	50
5.4. Considérations éthiques	51
5.5. Forces et limites de l'étude	51
6. Analyse et interprétation des données	53
6.1. Sclarité	54
6.2. Activité sur le marché du travail	56
6.3. Revenu	59
6.4. Logement	61
Conclusion	65
Bibliographie	69

## **Introduction**

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) de 1948, actuellement en vigueur, a été proclamée en faveur de tous les êtres humains quel que soit leur nationalité, leur sexe, leur couleur, leur origine ethnique, leur religion et leur langue. Ces droits sont dits inaliénables, universels, interdépendants et indivisibles. Il est basé sur plusieurs principes, parmi lesquels l'égalité. Ce principe, selon lequel « tous les êtres humains naissent libres et égaux, en dignité et en droits » (DUDH, 1948, article 1), constitue depuis la Renaissance le moteur des révolutions sociales, économiques et politiques et le fondement des démocraties occidentales. Cependant, l'histoire nous apprend que cette égalité des droits n'implique pas pour autant l'égalité sociale. La distribution des ressources a été toujours faite sur la base de la comparaison des uns aux autres, de la méritocratie, des appartenances et des origines sociales. Ces dernières sont sources d'inégalités entre les hommes desquelles découleront les inégalités politiques, économiques et diverses formes de domination. Ces inégalités divisent le monde en dominants et dominés, en groupes sociaux favorisés et défavorisés, en pays riches et pays pauvres.

Pour définir cette dernière catégorie, la croissance économique et le progrès mesurés par l'augmentation du PIB ou du PNB réel par habitant a, pendant longtemps, été le seul indicateur utilisé et valorisé. Au fil du temps, le revenu s'est révélé insuffisant pour évaluer le niveau de développement d'un territoire. Il fallait prendre en compte d'autres « caractéristiques physiques et sociales qui affectent nos existences et font de nous ce que nous sommes » (Sen, 2000b, p. 59). Afin de sortir du sillon économiciste, de définir autrement les performances des pays et d'apporter de nouvelles conceptions du bien-être, l'Indice de développement humain (IDH) a été créé et présenté dans le rapport du

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 1990. Avec de nouveaux indicateurs, il affirmait qu' « un niveau de vie modeste peut s'accompagner d'une bonne qualité de vie et qu'à l'inverse celle-ci peut être déplorable à de hauts niveaux de revenus » (PNUD, 1990, p. 10). Tout comme son prédécesseur, il hiérarchise les pays selon différentes catégories, les pays industrialisés, les pays en développement et les pays les moins avancés. De l'arrivée de l'IDH à aujourd'hui, le Canada fait partie des pays ayant un développement humain très élevé et continue de progresser (de 0,850 en 1990 à 0,922 en 2018) (PNUD, 2019). Néanmoins, il est impératif de se demander si ce progrès a une quelconque influence sur le bien-être des Autochtones.

En effet, au moment de la publication du premier rapport sur le développement humain en 1990, le chef national de l'Assemblée des Premières Nations d'alors, Ovide Mercredi, avait publiquement déclaré « The last thing we want to read is someone telling us that the United Nations has deemed Canada the best country in the world in which to live. It's not the best country for my people to live in [...] » (Beavon et Cooke, 2003, p.20). Les Autochtones ne partageaient pas ce niveau élevé de bien-être, ce qui a incité les chercheurs du ministère des Affaires autochtones à appliquer la méthodologie générale de l'IDH aux populations d'identité autochtone afin de mesurer les écarts entre celles-ci et les non-Autochtones. Devant les manquements de cet outil à bien représenter les communautés autochtones, ces chercheurs créent, en 2004, l'Indice de bien-être des collectivités (IBC) dans le but de mieux cerner les facteurs qui affectent le bien-être de ces communautés et de permettre aux décideurs d'apporter des améliorations adaptées. Plus d'une décennie plus tard, les désavantages dont souffrent les Autochtones se cumulent, s'influencent et engendrent des conséquences sociales plus larges telles la dépendance à l'aide sociale, la criminalité et la



violence familiale. En fait, les inégalités sociales entre les Autochtones et les non-Autochtones se renforcent.

Contrairement à la pensée libérale, on ne saurait réduire ces inégalités à la malchance, au manque de volonté ou à la lassitude. Leur régularité sur ce groupe social spécifique témoigne de processus sociaux plus complexes. C'est ce qui nous a, effectivement, poussé à vouloir comprendre l'ampleur de ces inégalités sociales. Pour y arriver, nous avons utilisé les données de 2019 présentées par l'Indice de bien-être des collectivités (IBC).

Ainsi, la démarche de notre travail se profile en plusieurs parties. D'abord, nous présentons le contexte de l'étude et la position du problème. Ensuite, nous explorons les principales théories permettant d'expliquer les inégalités sociales et leur reproduction. Nous énonçons également notre cadre méthodologique qui traite du design de recherche, de la collecte et de l'analyse des données, des considérations éthiques et des forces et limites de l'étude. Enfin, nous tentons de développer, à travers les quatre composantes de l'IBC, notre compréhension des inégalités sociales qui perdurent entre les Autochtones et les non-Autochtones du Canada.

## **1. Contexte**

Selon la *Loi constitutionnelle* de 1982 en son article 35, l'expression « peuples autochtones » renvoie aux premiers habitants du Canada et à leurs descendants, y compris les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Mais dans le cadre de ce travail, nous préférons la définition du rapporteur spécial, José Martinez Cobo, qui fut chargé d'étudier le problème de discrimination envers les populations autochtones dans le monde par la Sous-commission

de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités de l'ONU (Beaudet et al, 2008, p. 373-374):

*Par communautés, populations et nations autochtones, il faut entendre celles qui, liées par une continuité historique avec les sociétés antérieures à l'invasion et avec les sociétés précoloniales qui se sont développées sur leurs territoires, se jugent distinctes des autres éléments des sociétés qui dominent à présent sur leurs territoires ou parties de ces territoires. Ce sont à présent des éléments non dominants de la société et elles sont déterminées à conserver, développer et transmettre aux générations futures les territoires de leurs ancêtres et leur identité ethnique qui constituent la base de la continuité de leur existence en tant que peuple, conformément à leurs propres modèles culturels, à leurs institutions sociales et à leurs systèmes juridiques.*

Selon les données du recensement de 2016, on comptait 1 673 785 Autochtones, soit 4.9% de la population totale du Canada (Statistique Canada, 2017). Avec une population fortement jeune et en pleine croissance, l'âge moyen des Autochtones est de 32.1 ans, ce qui représente près de dix ans de moins que l'âge moyen de la population non autochtone. Plus de 70 langues, regroupées en 12 familles linguistiques, ont également été déclarées au cours de ce recensement. De plus en plus urbaine, la population autochtone croît à un plus grand rythme que les non-Autochtones. Toutefois, au Canada, les Autochtones constituent le groupe dont les taux de pauvreté sont les plus élevés-297 communautés des Premières Nations sur 367 vivent sous le seuil de pauvreté (Statistique Canada, 2017).

De nombreuses recherches montrent que depuis plusieurs décennies, il existe un écart persistant entre les Autochtones et les autres canadiens en ce qui a trait au statut socioéconomique et au bien-être (Reading et Wien, 2009; Perreault, 2011). Cet enjeu ne touche pas uniquement le Canada. Partout dans le monde, la prévalence de problèmes de santé importants, par exemple, affectant les peuples autochtones est de loin supérieure à

celle des non-Autochtones (Gracey et King, 2009). Parmi ces problèmes de santé, on peut citer l'obésité, le diabète, l'hypertension, les maladies cardiovasculaires, les problèmes de santé mentale, le VIH, la tuberculose, les cancers, les maladies rénales chroniques et les maladies causées par la contamination environnementale (par ex. la contamination des eaux).

Il ne fait aucun doute que le Canada se réfère à l'Indice du développement humain (IDH) pour se positionner sur la scène mondiale et mettre en évidence les changements réalisés au niveau du bien-être de sa population. Cependant, la situation de l'un des groupes de sa population, les Autochtones, ne reflètent aucunement ces résultats.

C'est pourquoi, le gouvernement canadien a, en 2004, élaboré un instrument permettant d'étudier le bien-être socioéconomique à l'échelle des collectivités ainsi que les différentes variations entre les collectivités dans les régions et les provinces (Penney et al, 2012). Cet instrument est l'Indice du bien-être des collectivités (IBC). Le but de cet indice composite consiste à mesurer le bien-être socioéconomique de différentes communautés canadiennes (autochtones et non-Autochtones) à travers 4 dimensions du bien-être : la scolarité, l'activité sur le marché du travail, le revenu et le logement (Cooke et al, 2004). Les données recensées par celui-ci faciliteraient l'élaboration de politiques et de programmes liés au développement visant à améliorer le bien-être des collectivités autochtones (Cooke, 2005). Ce qui rejoint la position de l'économiste Amartya Sen (2000a) sur la question : « le fait de s'intéresser au bien-être des autres permet de combattre les privations et les souffrances qu'ils endurent. »

En effet, il est important de s'intéresser à la question du bien-être. Il peut se définir comme étant un état multidimensionnel se caractérisant par la santé, le bonheur et la prospérité. Il

peut être mesuré au niveau macro (à l'échelle des pays) et au niveau micro (personnes, ménages). Dans le cadre de cette étude, nous utiliserons la définition d'Amartya Sen (2000b, p.75-76) :

*On peut définir le bien-être d'une personne comme la qualité de son existence. Une vie est faite d'un ensemble de « fonctionnements » liés entre eux, composés d'états et d'actions. De ce point de vue, il est possible de se représenter l'accomplissement d'un individu comme le vecteur de ses fonctionnements. Les fonctionnements pertinents peuvent aller à l'élémentaire – avoir suffisamment à manger, être en bonne santé, échapper aux maladies évitables et à la mortalité prématurée, etc.- au plus complexe – être heureux, rester digne à ses propres yeux, prendre part à la vie de la communauté, etc. La thèse, c'est que les fonctionnements sont constitutifs de l'existence de la personne, et que l'évaluation de son bien-être doit nécessairement prendre la forme d'un jugement sur ces composantes.*

Nous nous intéressons au bien-être car il constitue un aspect important dans l'étude et l'analyse des inégalités sociales et des rapports inéquitables existant entre les différents groupes d'une société. Il est tout aussi important pour l'élaboration des politiques publiques liées à la lutte contre la pauvreté, l'élimination des inégalités économiques et l'injustice sociale. Les données recensées par les indices composites sur le bien-être d'une population et des groupes qui la composent, tels que l'IDH et l'IBC, permettront d'une part de mieux illustrer ces inégalités, de retenir l'attention du public et des décideurs politiques et d'autre part, de mieux orienter et adapter les politiques de développement aux besoins des individus et collectivités.

## 2. Position du problème

La question du développement est apparue à la fin de la Seconde Guerre mondiale avec le processus de reconstruction de l'Europe. Son utilisation « moderne » apparaît en 1949 lors d'un discours de l'ancien président des États-Unis, Harry Truman. Selon ce dernier, les régions « sous-développées » constituaient un enjeu mondial et méritaient de bénéficier des « avancées scientifiques » et du « progrès industriel » des pays développés (Beaudet et al, 2008). Le concept s'est ensuite formalisé au cours des décennies suivantes à travers des enjeux décisifs tels que la décolonisation, la guerre froide, la confrontation des modèles politico-économiques de développement de l'Ouest et de l'Est et l'importance accrue des organisations de Breton Woods (Rist, 2013). Pour le mesurer, les indicateurs portaient sur le modèle économique, le déficit alimentaire, la prolifération des maladies et la pauvreté. Le développement était alors synonyme de croissance économique. Les niveaux de développement des pays se comparaient selon le PIB per capita. Un pays ayant un fort taux de croissance était généralement défini comme étant un pays développé (Sen, 2000a).

Dans les années 1960, une nouvelle facette de la définition du développement a vu le jour. Même si la croissance économique et l'augmentation des revenus permettaient aux individus de répondre à leurs besoins primaires, cette nouvelle approche rejetait l'idée que le développement soit uniquement défini en fonction de la croissance du PNB, l'industrialisation, les progrès technologiques ou la modernisation sociale (Sen, 2000a; Rist, 2013).

Dorénavant, le développement devait inclure différents aspects tels qu'un emploi et un revenu décent, l'accès à l'éducation, à l'alphabétisation et à la santé, l'amélioration de la distribution des revenus, la participation à la vie sociale et politique ainsi que

l'indépendance économique et politique du pays (Seers, 1979; Sen, 2000a). Pour parler de développement d'un pays donné, il fallait que les citoyens soient en mesure, à la fois, de satisfaire leurs besoins primaires, de développer leur estime de soi et leur personnalité et d'avoir accès à une plus grande liberté (Goulet, 1971; Seers, 1979; Sen, 2000a). La possibilité pour les citoyens d'un pays de faire valoir leurs droits et d'accéder aux ressources est la clé du développement (Sen, 2000a). Dans ce même ordre d'idée, le rapport de la commission Sud (1990, p.10-11), qui avait pour objectif de présenter les aspirations et les politiques des pays dits en développement, définissait le développement en ces termes :

*« Le développement est un processus qui permet aux êtres humains de développer leur personnalité, de prendre confiance en eux-mêmes et de mener une existence digne et épanouie. C'est un processus qui libère les populations de la peur du besoin et de l'exploitation et qui fait reculer l'oppression politique, économique et sociale. C'est par le développement que l'indépendance politique acquiert son sens véritable. Il se présente comme un processus de croissance, un mouvement qui se trouve sa source première dans la société qui est elle-même en train d'évoluer. »*

C'est dans le contexte de ces discussions que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), tout en soulignant les effets antisociaux des Programmes d'ajustement structurel (PAS), élaborera un nouvel indice de mesure du développement pouvant tenir compte de ses aspects multidimensionnels, l'Indice du développement humain (IDH) (Beudet et al, 2008; Copans, 2010; Rist, 2013).

### **2.1.Indice de développement humain (IDH)**

L'année 2020 marquera les 30 ans de l'Indice de développement humain (IDH). Créé en 1990, dans un contexte où le monde sortait d'une décennie d'endettement, d'ajustement et d'austérité et où le développement était défini en fonction des performances économiques

mesurées par l'augmentation du PIB ou du PNB réel par habitant, l'IDH permettait d'apporter un regard multidimensionnel sur ce qu'est le développement ou le progrès. Publié chaque année depuis 1990, l'IDH a été développé par l'économiste pakistanais Mahbub ul-Haq et d'autres consultants tels que le Prix Nobel Amartya Sen, Paul Streeten et Frances Stewart (Rist, 2013). Il a été mentionné pour la première fois dans le Rapport sur le développement humain en 1990. Ses créateurs refusaient l'idée que l'homme puisse être réduit à la seule dimension d'*homo economicus*, que son bien-être soit uniquement calculé en fonction du Produit national brut (PNUD, 1990).

*Son message central est le suivant : si la croissance du Produit National Brut (PNB) est indispensable pour atteindre tous les objectifs humains essentiels, l'important est d'analyser comment cette croissance se traduit - ou ne se traduit pas - en développement humain dans différentes sociétés. (PNUD, 1990, Préface)*

Ainsi, le postulat de départ de l'Indice de développement humain (IDH) serait que le revenu est essentiel, voire crucial. Mais qu'il serait également capital de « savoir si les gens ont la chance de vivre une vie longue et en bonne santé, s'ils ont ou non accès à une éducation et s'ils sont libres d'utiliser leurs connaissances et leurs talents pour façonner leurs propres destinées » (PNUD, 2010, Avant-propos). L'accès à un revenu convenable ne peut pas être considéré comme la finalité unique de l'effort humain (PNUD, 1990).

En outre, devant le constat qu'un revenu élevé ne garantissait pas l'absence de problèmes graves dans les pays riches et industrialisés, comme la toxicomanie, l'itinérance, le chômage, etc. et une garantie de progrès humain, ils ont proposé d'autres indicateurs tels que l'espérance de vie et l'alphabétisation, pour lesquels des données comparables étaient disponibles pour la majorité des pays. Depuis, l'Indice de développement humain mesure les réalisations moyennes d'un pays à partir de trois dimensions fondamentales au

développement humain: Santé, Éducation, Niveau de vie (PNUD, 1990). En tant que mesure composite de ces trois dimensions, l'IDH évalue les niveaux et le progrès en utilisant un concept de développement bien plus large que celui rendu possible par le seul revenu.

### **2.1.1. Objectifs de l'Indice de développement humain (IDH)**

Pendant les 30 années d'existence, l'Indice de développement humain a plusieurs fois été modifié. En 2010, par exemple de nouveaux indicateurs de mesure des trois dimensions ont été introduits permettant de procéder à une meilleure évaluation du progrès futur. Cette même année, dans le but de compléter l'IDH et d'enrichir les évaluations, quatre nouveaux indices ont été mis au point, l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), qui à travers les trois dimensions complète les mesures basées sur le revenu en identifiant les dépravations multiples et leur superposition, l'Indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) qui étudie l'inégalité dans chaque dimension de l'IDH et l'Indice d'inégalité de genre (IIG) qui permet de mieux exposer les différences dans la distribution des progrès entre femmes et hommes (PNUD, 2010). L'Indice de développement de genre (IDG), mesurant le ratio des valeurs de l'IDH femmes/hommes, les a rejoints en 2014 (PNUD, 2014). Ceux-ci devraient permettre une meilleure observation de la pauvreté, des inégalités et de l'autonomisation des femmes sur le plan du développement humain. Cependant, l'objectif principal de l'IDH est resté le même :

*Mesurer le progrès humain en rassemblant sous une seule variable des informations relatives à la santé, l'éducation et aux revenus de la population. [...] Dresser le tableau de la situation mondiale du développement humain et d'éclairer les politiques de développement partout dans le monde. (PNUD, 2018, Avant-propos)*



Largement accepté dans le domaine du développement international, l'IDH permet, à partir d'une comparaison entre plusieurs pays, d'analyser comment leurs choix de politiques nationales peuvent mener à des résultats différents en matière de développement humain. Il est également utilisé dans le domaine des études infranationales dans le but d'examiner les changements survenus au niveau du bien-être de deux ou plusieurs communautés (PNUD, 1997).

Cet indice, basé sur l'idée que le bien-être d'une société dépend de l'emploi qui est fait du revenu et non de son niveau et sur les données statistiques des trois dimensions fondamentales, permettra donc de placer l'individu et le bien-être humain au centre des politiques et des stratégies de développement (PNUD, 1990). De plus, il constituera un outil de choix pour les dirigeants, les acteurs de la société civile, les organisations internationales et non gouvernementales et les chercheurs dans leurs travaux d'analyse, de planification et d'élaboration de politiques et de programmes dans le but de « continuer de donner un sens à ce monde en constante évolution et d'améliorer – de diverses façons – le bien-être de tout un chacun » (PNUD, 2018, p.1). Face aux défis de développement actuels, l'IDH continue d'être un outil incontournable pour les transformations politiques, économiques et sociales.

### **2.1.2. Vision du développement**

La question du développement est largement étudiée dans les rapports sur le développement humain publiés par le Programme des Nations Unies pour le développement. Connu sous le vocable du *développement humain*, il a aussi connu quelques modifications au fil des années.

En 1990, lors de la publication du premier rapport sur le développement humain, le développement humain était défini selon le contexte social, économique et politique de l'heure. Le mur de Berlin venait de tomber, la chute de l'Union soviétique était pendante et Nelson Mandela venait d'être libéré. Au milieu de cela, la fin du règne dictatorial d'Augusto Pinochet au Chili, le prêtre Jean-Bertrand Aristide gagnait les premières élections démocratiques en Haïti, Aung San Suu Kyi remportait les élections au Myanmar et le « Consensus de Washington », d'inspiration libérale, sur les moyens de relancer la croissance économique des pays endettés, venait d'être établi par les grandes institutions financières internationales (Banque mondiale et Fonds monétaire international (FMI)) et le département du Trésor américain. Empreinte de ce contexte particulier, le développement était défini comme étant :

*Un processus qui conduit à l'élargissement de la gamme des possibilités qui s'offrent à chacun. En principe, elles sont illimitées et peuvent évoluer avec le temps. Mais quel que soit le stade de développement, elles impliquent que soient réalisées trois conditions essentielles : vivre longtemps et en bonne santé, acquérir un savoir et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable. Si ces conditions ne sont pas satisfaites, de nombreuses possibilités restent inaccessibles.*

*Mais le concept de développement humain ne se limite pas à cela. Il englobe également des notions aussi capitales que la liberté politique, économique ou sociale, et aussi importantes que la créativité, la productivité, le respect de soi et la garantie des droits humains fondamentaux. (PNUD, 1990, p.10)*

Cette définition s'accompagne de l'objectif de faire face à la mesure de la seule richesse monétaire (PIB) pour évaluer le niveau de développement ou de bien-être des populations (Goujon, 2011) et de proposer de nouvelles variables de mesures des performances des pays du Sud en matière de développement (Rist, 2013).

Avec des notions de liberté politique, de représentation, de responsabilité et de pratiques démocratiques, le développement, tel que défini dans l'Indice de développement humain, implique la formation de capacités personnelles et l'utilisation de ces capacités à des fins récréatives, sociales, culturelles et politiques. Comme l'a affirmé Sen (2009), l'approche du développement humain contient deux thèmes centraux, la reconnaissance que les êtres humains peuvent mieux se porter et la reconnaissance qu'ils peuvent faire bien plus pour y parvenir. Son importance accrue en fait un outil indispensable pour tous les pays, pauvres ou riches.

*Le développement humain [...] rassemble la production et la distribution de marchandises, et l'élargissement et l'emploi des capacités humaines. Il est centré sur les possibilités – ce que les individus devraient avoir, être et faire pour pouvoir assurer leur propre existence. En outre, le développement humain se préoccupe non seulement de la satisfaction des besoins essentiels mais aussi d'instaurer un processus dynamique de participation. Il s'applique aussi bien aux pays moins avancés qu'aux pays les plus industrialisés. (PNUD, 1990, p. 11)*

Les rapports qui ont suivi ont démontré plusieurs progrès au niveau de la santé, de l'éducation et de l'accès aux biens et aux services. Des changements notables ont également été notifiés quant aux choix des dirigeants, à la participation aux décisions publiques et au partage du savoir à travers le monde. Néanmoins, un accroissement des inégalités entre les pays et entre les classes d'un même pays a été dénoté. Dans bon nombre de régions du monde, les crises économiques, les conflits, les épidémies et les catastrophes naturelles ont constitué la cause du déclin de plusieurs pays et d'annihilation des progrès en matière de développement.

Dans ce contexte, la définition de 1990 du développement humain s'est avérée incomplète. Le développement devait, depuis, inclure des principes procéduraux tels que l'équité, la

durabilité et le respect des droits de l'Homme. À cet égard, dans le rapport de 2010, des changements ont été apportés à la définition du développement humain :

*Le développement humain est l'expansion des libertés des personnes à vivre une vie longue, en bonne santé et créative; l'avancement des autres objectifs auxquels ils attachent une valeur; et un engagement actif dans le façonnage de l'équité et de la durabilité du développement sur une planète partagée. Les populations sont tout à la fois les bénéficiaires et la force motrice du développement humain, en tant qu'individus et en tant que groupes. (PNUD, 2010, p. 27)*

Avec cette nouvelle approche du développement humain, trois nouvelles perspectives sont à considérer (PNUD, 2010, p.27) :

1. **Le bien-être** : élargir les véritables libertés des personnes pour que chaque individu ait l'opportunité de s'épanouir;
2. **L'autonomisation et l'agencéité** : permettre aux gens et aux groupes d'agir, pour obtenir des résultats valables;
3. **La justice** : élargir l'équité, préserver les résultats dans le temps et respecter les droits de l'Homme et les autres objectifs de la société.

Conséquemment, nous retenons que la vision du développement véhiculée par l'IDH, en 1990, est que le développement doit être plus qu'une accumulation de revenus et de richesses. Il fait référence à un environnement qui permet aux individus et aux collectivités de vivre longtemps, en bonne santé, de réaliser leurs potentialités et de jouir d'une liberté créative et productive dans le respect de leurs droits, de leurs besoins et de leurs intérêts. Il doit également aller au-delà des trois dimensions et inclure les libertés politiques et les droits de l'Homme. Le développement doit être centré sur les personnes (PNUD, 1990). En 2010, le développement devient équitable. Il doit se concentrer sur l'autonomisation

des individus ou des populations et les droits de l'Homme sur les garanties structurelles. Le bien-être de l'être humain doit être la fin ultime du développement (PNUD, 2010). En somme, chaque être humain compte, et chaque vie humaine a la même valeur; c'est le principe universel qui se trouve au cœur du concept de développement humain et de ses composantes (PNUD, 2018).

### **2.1.3. Les composantes et indicateurs de l'Indice de développement humain (IDH)**

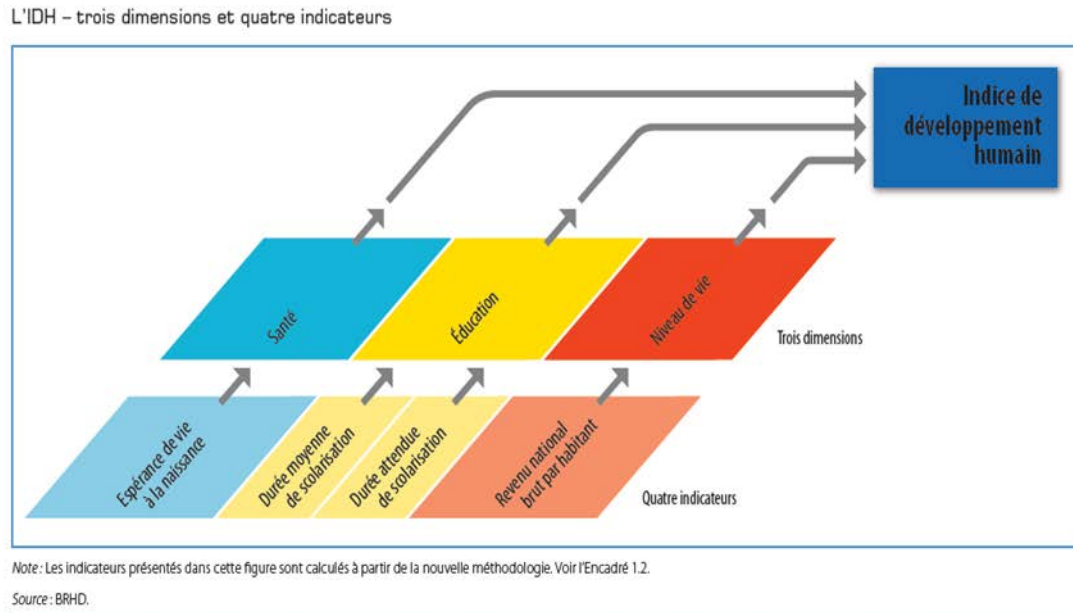
L'année 2010 fut extrêmement déterminante pour l'avenir de l'Indice de développement humain. Elle n'a pas uniquement été porteuse de changement dans la vision du développement mais également dans les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès en termes d'éducation et de revenu. Il est important de souligner que les dimensions sont restées les mêmes : la santé, l'éducation et le revenu.

Pour mesurer l'éducation, la durée moyenne de scolarisation remplace le taux d'alphabétisation, et le taux brut de scolarisation fait place à la durée attendue de scolarisation, c'est-à-dire le nombre d'années escompté de scolarisation pour un enfant, compte tenu des taux bruts de scolarisation actuels. Ces choix sont motivés par le fait que ces nouveaux indicateurs font l'objet d'estimations beaucoup plus fréquentes pour la majorité des pays et permet ainsi de faire une comparaison entre les pays et de procéder à un recadrage des données en éducation en termes d'années.

Dans la dimension du revenu, le revenu national brut (RNB) par habitant remplace le produit intérieur brut (PIB). Ce changement est dû aux importantes différences entre le revenu de la population d'un pays et sa production nationale. Il permet maintenant de

prendre en compte le fait que le revenu de certains pays soit largement marqué par l'aide internationale et les transferts de fonds internationaux des émigrés (PNUD, 2010).

**Figure 1. Composantes et indicateurs de l'Indice de développement humain (IDH)**



Source : Rapport de développement humain 2010, PNUD.

Les trois composantes essentielles de l'Indice de développement humain sont: la santé, l'éducation et le revenu.

1. **La santé** : cette composante permet de mesurer la satisfaction des besoins fondamentaux tels que l'accès à une alimentation saine, à l'eau potable, à un logement décent, à une bonne hygiène et aux soins médicaux. Elle est évaluée en fonction de l'espérance de vie à la naissance qui symbolise la capacité à vivre longtemps et en bonne santé.
2. **L'éducation** : ce volet traduit la satisfaction des besoins immatériels tels que la capacité à participer aux prises de décision dans la vie communautaire. Elle dépend de deux indicateurs : la durée attendue de scolarisation et la durée moyenne de

scolarisation. Ces deux indicateurs expriment la capacité à acquérir des connaissances.

3. **Le niveau de vie** : cette dimension permet de mesurer le pouvoir d'acquérir les produits nécessaires à la satisfaction des besoins fondamentaux qui auraient un impact considérable sur la qualité de vie tels que la mobilité, les loisirs, l'accès à la culture. Elle est mesurée par le revenu national brut par habitant (RNB). L'IDH utilise le logarithme des revenus pour refléter l'importance décroissante du revenu avec l'augmentation du RNB. Le revenu national brut par habitant permet ainsi de formuler la capacité à avoir un niveau de vie décent. (PNUD, 2018)

En utilisant une moyenne géométrique, les scores des trois indices sont ensuite agrégés en un indice composite, l'Indice de développement humain avec un score situé entre 0 et 1.

#### **2.1.4. Les méthodes de calcul de l'Indice de développement humain (IDH)**

En effet, l'Indice de développement humain représente la moyenne géométrique des indices normalisés utilisés pour mesurer les niveaux atteints dans chaque dimension. Pour procéder au calcul de l'IDH, il nous faut suivre deux étapes.

##### **1ère étape : création des indices dimensionnels**

En vue de convertir les indicateurs en indices compris entre 0 et 1, des valeurs minimales et maximales doivent être définies. « These goalposts act as the “natural zeros” and “aspirational targets,” respectively, from which component indicators are standardized » (PNUD, 2018). Il est important de noter que les valeurs minimales sont celles qui doivent être considérées comme des valeurs de subsistance et que pour des besoins de cohérence,

nous avons utilisé les valeurs disponibles dans le plus récent rapport publié, soit celui de 2019.

**Figure 2. Valeurs minimales et maximales de l'IDH**

Dimensions	Indicateurs	Valeur minimale	Valeur maximale
<b>Santé</b>	Espérance de la vie à la naissance	20	85
<b>Éducation</b>	Durée moyenne de scolarisation (années)	0	18
	Durée attendue de scolarisation (années)	0	15
<b>Niveau de vie</b>	Revenu national brut par habitant (en PPA en \$)	100	75,000

Source: Human development report 2019: Technical notes. PNUD

À partir des valeurs maximales et minimales, on obtient pour chaque indicateur un indice dimensionnel calculé grâce à la formule suivante :

**Figure 3. Calcul de l'Indice dimensionnel**

Après avoir établi les valeurs maximales et minimales, nous calculons les sous-indices comme suit :

$$\text{Indice dimensionnel} = \frac{\text{valeur utilisée} - \text{valeur minimale}}{\text{valeur maximale} - \text{valeur minimale}}. \quad (1)$$

Source: Human development report 2019: Technical notes. PNUD

Il est essentiel de souligner que pour l'éducation, nous utilisons l'équation 1 pour chacun des deux indicateurs. Ensuite, nous utilisons la moyenne géométrique des indices résultants. Dans le cas du revenu, nous utilisons le logarithme népérien des valeurs minimales et maximales utilisées.



## 2ème étape : cumul des sous-indices pour obtenir l'Indice de développement humain

La formule pour obtenir l'IDH consiste en la moyenne géométrique des trois indices :

**Figure 4. Formule de l'IDH**

IDH, nouvelle version	$IDH_{\text{nouveau}} = (I_{\text{esp}})^{1/3} \cdot (I_{\text{ins}})^{1/3} \cdot (I_{\text{mb}})^{1/3} = \sqrt[3]{I_{\text{esp}} \cdot I_{\text{ins}} \cdot I_{\text{mb}}}$
-----------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Source : *Indices du Rapport sur le développement humain, Foire aux questions, 2015, PNUD*

**Figure 5. Exemple de calcul de l'IDH pour le Canada**

Indicateur	Valeur
Espérance de vie à la naissance (années)	<b>82,3</b>
Durée moyenne de scolarisation (années)	<b>13,3</b>
Durée attendue de scolarisation (années)	<b>16,1</b>
Revenu national brut par habitant (en PPA en \$)	<b>43,602</b>

Source : *Human Development Report 2019, PNUD*

$$\text{Indice d'espérance de vie} = \frac{82,3 - 20}{85 - 20} = 0,9584$$

$$\text{Indice de la durée moyenne de scolarisation} = \frac{13,3 - 0}{18 - 0} = 0,7388$$

$$\text{Indice de la durée attendue de scolarisation} = \frac{16,1 - 0}{15 - 0} = 1,0733$$

$$\text{Indice d'éducation} = \frac{0,7388 + 1,0733}{2} = 0,9060$$

$$\text{Indice de revenu} = \frac{\ln(43,602) - \ln(100)}{\ln(75,000) - \ln(100)} = 0,9180$$

$$\text{Indice de développement humain} = (0,9584 * 0,9060 * 0,9180)^{1/3} = 0,922$$

Ainsi, la valeur de l'Indice de développement humain en 2018 pour le Canada était de **0.922** (PNUD, 2019, p. 300).

Par ailleurs, depuis 2014, de nouveaux intervalles ont été attribués à cette méthode de calcul lui permettant de regrouper les pays en quatre catégories ou quartiles de développement humain : très élevé, élevé, moyen et faible.

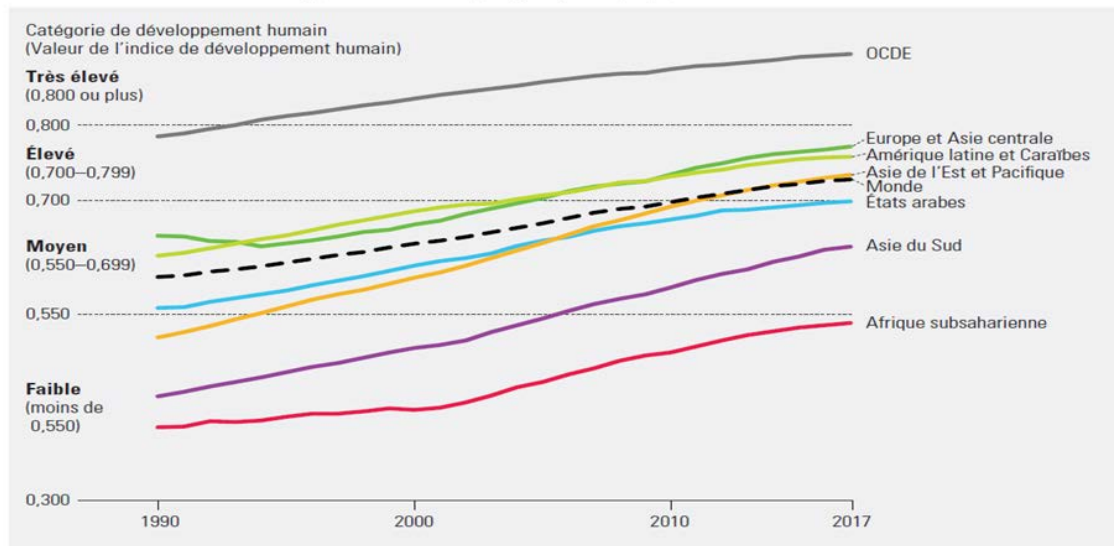
**Figure 6. Les intervalles permettant de déterminer les catégories de l'IDH**

<b>Développement humain très élevé</b>	<b>0,800 et plus</b>
<b>Développement humain élevé</b>	<b>0,700-0,799</b>
<b>Développement humain moyen</b>	<b>0,550-0,699</b>
<b>Développement humain faible</b>	<b>0,550 et moins</b>

Source : Source : Human development report 2019: Technical notes. PNUD.

Par conséquent, avec un IDH égal à 0,922, le Canada fait partie de la catégorie des pays ayant un Indice de développement humain très élevé.

**Figure 7. Valeurs de l'Indice de développement humain par groupe de pays, 1990-2017**



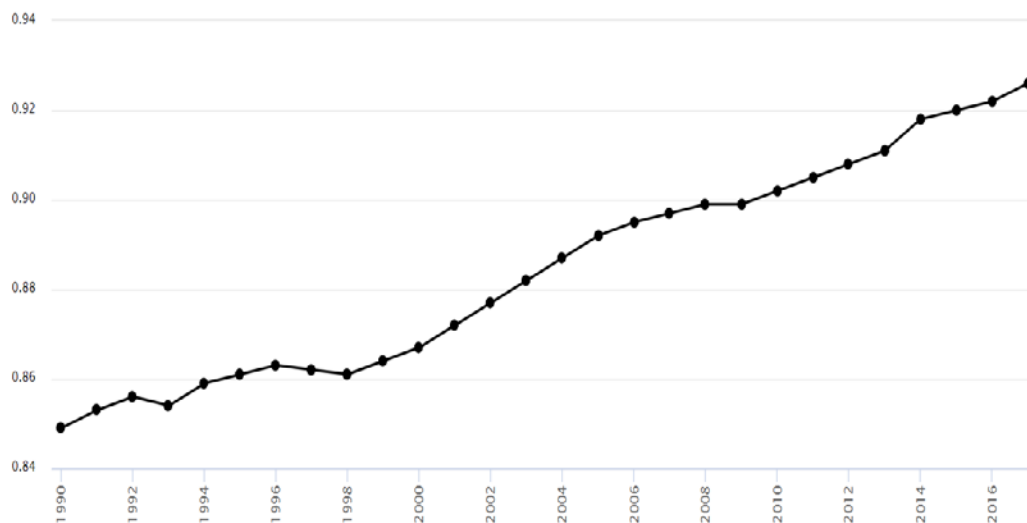
Source : Bureau du Rapport sur le développement humain.

Source : Rapport de l'Indice de développement humain, 2018, PNUD.

### 2.1.5. Tendances globales du Canada dans l'Indice de développement humain (IDH)

Dans le rapport de 2019, le Canada occupe la 13<sup>ème</sup> place, juste après la Finlande et devant la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. Par conséquent, il est l'un des pays les mieux cotés du classement. Depuis le premier rapport publié en 1990 au plus récent sorti en 2019, le Canada a enregistré une moyenne annuelle de 0.88. Sa valeur la plus basse a été enregistrée en 1990 (0,85) et la plus élevée en 2018 (0,92), d'où une évolution de 9%. Avec cette tendance, l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke estime que la valeur devrait être de 0.95 d'ici 2025 (Perspective monde, 2018).

*Figure 8. Indice de développement humain du Canada*



Source : *Indice de développement humain, Canada. Perspective monde, 2018.*

Toutefois, de même que la méthode de classement basée sur le PIB connaissait quelques limites parce qu'il ne rendait pas compte de la répartition du revenu dans la population ni des autres aspects majeurs du bien-être, l'IDH ne prend également pas en compte la segmentation sociale qui existe à l'intérieur des sociétés. Il ne nous permet pas de mesurer les inégalités sociales ou économiques qui peuvent exister entre diverses communautés

d'un même pays. La position enviable du Canada dans la liste des pays industrialisés dressée par le PNUD reflète-t-elle les conditions de vie des Autochtones? Comment répondre à cette question quand plus d'une décennie après l'implémentation de l'IDH, il n'existait aucun moyen spécifique de suivi du bien-être des Premières Nations et des Inuits au Canada.

## **2.2. Indice du bien-être des collectivités (IBC)**

En effet, l'IDH a été conçu pour effectuer des comparaisons internationales. Néanmoins, certains pays, comme le Canada, l'ont également utilisé pour des études infranationales. L'équipe chargée de la recherche stratégique et de l'analyse à Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AANDC) utilisait une modification de l'Indice du développement humain (IDH) des Nations Unies pour comparer, à partir des données des recensements de 1981 à 2001, le niveau d'instruction, le revenu annuel moyen et l'espérance de vie des Indiens inscrits et des Canadiens non-Autochtones (Cooke et al., 2004). Cela leur permettait d'établir des mesures quantitatives systématiques du bien-être des membres des Premières Nations et des Inuits et d'examiner les changements qui se produisaient dans le bien-être des Autochtones et des Allochtones au fil des années. Cette reproduction de l'IDH fut élaborée en 1999 et nommée Indice du développement humain des Indiens inscrits.

C'est après avoir constaté que les données comparatives recueillies ne reflétaient que partiellement les grandes variations socioéconomiques entre les diverses communautés que l'équipe de recherche a eu l'idée d'élaborer :

*« des mesures propres aux régions, des mesures du développement des collectivités, comme outils qui permettrait aux décideurs des administrations*

*autochtones, fédérales et provinciales de trouver des politiques et des modèles liés au développement qui pourraient mener à des améliorations considérables du bien-être des collectivités ».* (Cooke et al, 2004, p.5)

Ainsi, en 2004, l'Indice de bien-être des collectivités (IBC) voyait le jour à titre de complément communautaire de l'IDH des collectivités des Premières Nations et des collectivités inuites à l'échelle nationale et régionale.

Avant de passer à la présentation de l'IBC, il est important pour nous de préciser ce que signifie une collectivité, et de bien faire la différence entre les collectivités des Premières Nations et les collectivités inuites qui sont les principales populations d'études de cet indice composite.

Dans l'IBC, une collectivité est définie du point de vue des subdivisions de recensement (SDR) qui sont des municipalités ou des territoires considérés comme l'équivalent de municipalités, par exemple les réserves indiennes. Sous la désignation de collectivités des Premières Nations, on retrouve les réserves définies au sens de la loi et d'autres collectivités situées dans le Nord de la Saskatchewan, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon qui ne sont pas définies comme des réserves au sens de la loi mais qui comptent une population importante et sont associées à un groupe des Premières Nations (Penney et al, 2012; SAC, 2019). Une réserve, au sens de la *Loi sur les Indiens* en son article 2, est une parcelle de terrain dont Sa Majesté est propriétaire et qu'elle a mise de côté à l'usage et au profit d'une bande (Loi sur les Indiens, p.3).

Contrairement aux Premières Nations, les collectivités inuites n'ont pas de statut légal particulier au Canada. Toutefois, des organisations inuites ont signé des règlements de revendications territoriales dans quatre régions du Nord du Canada appelées l'Inuit Nunangat. Elles sont régies soit par l'entremise d'un gouvernement public ou selon les

normes d'une entente d'autonomie gouvernementale. Toutes les SDR de ces 4 régions sont considérées comme des collectivités inuites. Les quatre régions sont le Nunatsiavut, au Nord du Labrador (5 collectivités), le Nunavik, le Nord du Québec (14 collectivités), le Nunavut (28 collectivités) et la région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit (6 collectivités). Dans l'IBC, toutes les autres SDR entrent dans la catégorie des collectivités non-Autochtones (SAC, 2019).

Par ailleurs, l'IBC est un indicateur composite regroupant en un seul indice plusieurs dimensions du bien-être communautaire : l'éducation, l'activité sur le marché du travail, le revenu et le logement. Certaines estimations de l'IDH n'étant pas disponibles, telles que l'espérance de vie dans les collectivités, en raison des faibles populations, la version originale de l'IDH a dû être modifiée. En outre, les composantes sur le logement et l'activité sur le marché du travail ont été ajoutés parce qu'ils étaient considérés comme des secteurs problématiques dans les collectivités des Premières Nations et des Inuits. Puis les indicateurs correspondants sont établis à partir des données du recensement du Canada et regroupés en un seul indice, suivant à peu près la méthodologie utilisée pour l'IDH (Cooke, 2004).

### **2.2.1. Objectifs de l'Indice de bien-être des collectivités (IBC)**

Ayant vu le jour dans un contexte où il fallait appréhender les variations provinciales et régionales qui existaient au niveau du bien-être des peuples autochtones, l'Indice de bien-être des collectivités (IBC) a été mis sur pied par le gouvernement du Canada, notamment par le ministère, anciennement nommé Affaires indiennes et du Nord Canada. Son principal objectif est de fournir une mesure sommaire, systématique et fiable du bien-être socioéconomique de chaque communauté canadienne (SAC, 2019).

L'IBC est destiné à mesurer de manière plus précise le bien-être économique et social des collectivités autochtones (Cooke, 2005; McHardy et O'Sullivan, 2004). Cet indice devait permettre non seulement de souligner les écarts entre les collectivités autochtones et non-Autochtones, d'identifier où des améliorations ont été apportées et des fossés maintenus ou exacerbés mais aussi d'orienter l'élaboration de politiques et de modèles de développement propres aux besoins des peuples autochtones afin d'apporter des améliorations à leurs conditions socioéconomiques (Cooke, 2005, p.20) :

*« L'IBC sera un indicateur utile du bien-être des collectivités autochtones, et à l'instar d'autres indices composites, il contribuera à l'avancement de la recherche en matière de politiques au Canada ».*

Combiné aux données du recensement sur le revenu, l'éducation, le logement et la population active, cet indice permet d'attribuer une valeur au « bien- être » dans la majorité des collectivités du Canada.

### **2.2.2. Vision du développement**

Contrairement à l'Indice de développement humain (IDH), l'Indice de bien-être des collectivités (IBC) n'a pas une définition propre du développement. On y parle plutôt de *bien-être*. Ce qui n'est pas contradictoire, car comme le souligne Sen (2000), le bien-être d'une personne ou d'une collectivité peut être définie comme étant la qualité de l'existence de celle-ci. Le bien-être est une approche, centrée sur les personnes, qui conçoit le développement comme un processus dans lequel les Autochtones ont accès à des opportunités et qu'ils sont libres de choisir les voies qui expriment le mieux leur identité, leur compréhension de soi et le caractère de leurs relations avec les autres (Sen, 2005).

Sans définir le bien-être, l'IBC contribue à approfondir la réflexion et la compréhension du bien-être dans les collectivités inuites et des Premières Nations. Les domaines qu'il touche – éducation, logement, revenu, activité sur le marché du travail – ont une importance intrinsèque dans l'étude de la qualité de vie soutenue par Sen (2000). Les résultats qu'il fait ressortir font partie intégrante de l'autodétermination des Autochtones du Canada :

*« L'autodétermination consiste à examiner nos désirs et nos aspirations quant à l'endroit où nous voulons aller et à nous donner la chance de l'atteindre... pour la vie elle-même, pour l'existence même, pour le statut national lui-même... » René Tenasco, Conseiller, Conseil Kitigan Zibi Anishnabeg (1992).*

Pour expliquer la vision du développement de l'IBC, nous utiliserons la conception du bien-être et du développement de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA, 2007). L'IBC, étant un indice créé par le gouvernement canadien, l'adoption de la DNUDPA en novembre 2010 supposerait que le Canada appuie les principes énoncés dans celle-ci.

En effet, la DNUDPA (2007) est un instrument juridique international qui est approuvée par 144 nations en tant que cadre universel pour les droits fondamentaux et le bien-être des peuples autochtones. Pour la DNUDPA, la vision du « *développement des peuples autochtones* » doit inclure le droit de participer à la prise de décision concernant le développement, la facilitation du commerce et des activités économiques transfrontalières, le consentement libre, préalable et éclairé en ce qui a trait aux activités de développement sur les terres autochtones, des mesures garantissant la productivité et la conservation des terres autochtones et le maintien d'institutions distinctes. Ces facteurs définissent les conditions sociales, économiques et politiques essentielles à une vie épanouie et agréable pour les Autochtones (SAC, 2019). Néanmoins, l'IBC délimite le développement des



collectivités autochtones à quatre composantes distinctes, largement reconnues comme étant importantes pour le bien-être et pour lesquelles les données sont disponibles via les rapports de Statistique Canada, à savoir l'éducation, le revenu, la participation sur le marché du travail et le logement.

### **2.2.3. Les composantes de l'Indice de bien-être des collectivités (IBC)**

De même que l'IDH, l'Indice de bien-être des collectivités (IBC) a été mis à jour en 2016. Nous utiliserons les données de cette mise à jour, publiées en juin 2019, dans le cadre de ce travail.

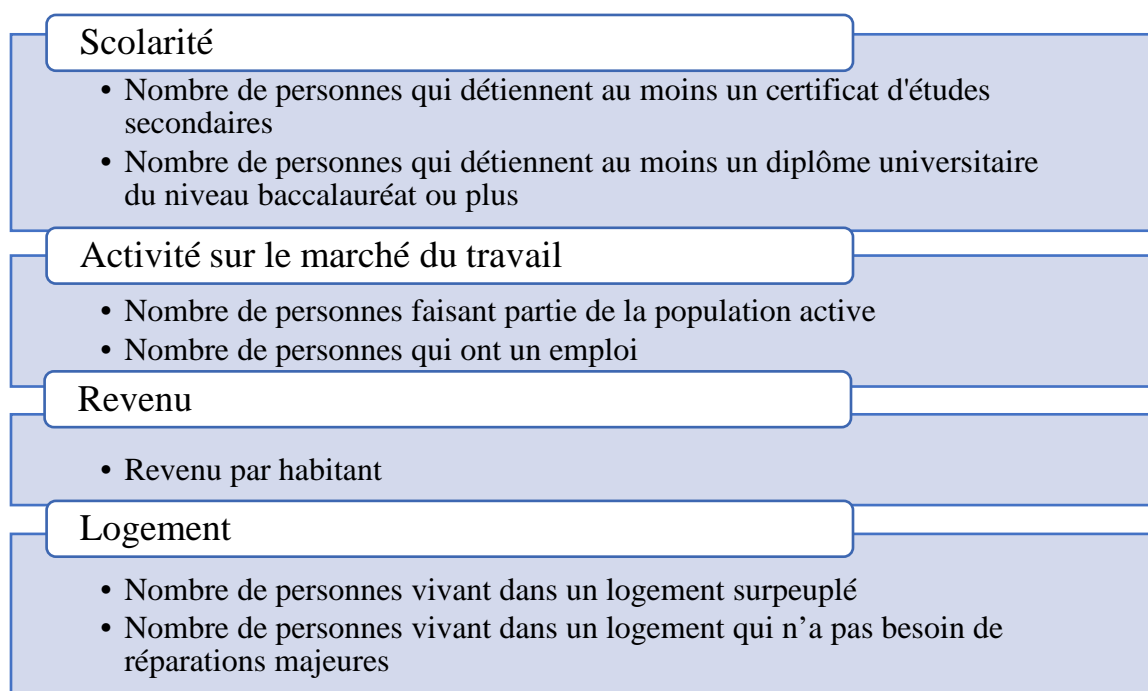
Les quatre composantes de l'Indice de bien-être des collectivités ainsi que leurs indicateurs sont les suivants (SAC, 2019) :

- 1. Scolarité :** Elle est étudiée parce qu'elle contribue à l'amélioration de la qualité de vie des personnes et des collectivités. Ces indicateurs sont le nombre de personnes qui ont fait au moins des études secondaires et celles qui détiennent un diplôme universitaire du niveau baccalauréat ou plus.
- 2. Activité sur le marché du travail :** cette composante est importante car elle procure un revenu, constitue un moyen d'intégration sociale et mesure la participation dans la société. Elle est mesurée à partir du nombre de personnes qui font partie de la population active et la proportion de celles qui ont un emploi;
- 3. Revenu :** il sert à mesurer la capacité des individus à accéder à des biens et services. Cette composante est calculée en fonction du revenu total par habitant dans une communauté. ; il est ensuite converti en logarithme afin de tenir compte de l'utilité marginale décroissante du revenu; puis le logarithme est converti vers une échelle

de 0 à 100. L'année civile précédente est utilisée comme année de référence. Pour mieux suivre l'évolution de la situation du revenu au fil des ans, le revenu par habitant est ajusté en fonction de l'inflation.

4. **Logement** : il s'agit d'une composante fondamentale de la qualité de vie, du développement humain ou du bien-être, en particulier pour les Autochtones. Celle-ci porte sur le nombre de personnes de la collectivité dont le logement ne nécessite aucune réparation majeure et qui n'est pas surpeuplé.

**Figure 9. Composantes et indicateurs de l'Indice de bien-être des collectivités (IBC)**



Source : *Indice du bien-être des communautés, 2016. SAC*

#### **2.2.4 Les méthodes de calcul de l'Indice de bien-être des collectivités (IBC)**

Le résultat de l'IBC se présente sous la forme d'un chiffre sur une échelle de 0 à 100. Il s'agit, en effet, de la moyenne des valeurs de la communauté en matière de scolarité, d'activité sur le marché du travail, de revenu et de logement.

Des modifications ont également été apportées aux valeurs minimales et maximales de l'IBC. Elles concernent particulièrement les composantes *Marché du travail*- la tranche d'âge 20 à 65 ans est passée de 20 à 64 ans et la fourchette du *Revenu* qui était de 2000\$ à 40 000\$ s'étend de 2650\$ à 75 000\$ dans le but de refléter la distribution actuelle du revenu. Conséquemment, en fonction de ces changements, tous les scores de l'IBC ont été mis à jour jusqu'en 1981.

**Figure 10. Valeurs minimales et maximales de l'IBC**

Dimensions	Indicateurs	Valeur minimale	Valeur maximale
<b>Revenu</b>	Revenu par habitant	2650\$	75.000\$
<b>Activité sur le marché du travail</b>	Nombre de personnes faisant partie de la population active	20 ans	64 ans
	Nombre de personnes qui ont un emploi		
<b>Scolarité</b>	Nombre de personnes qui détiennent au moins un certificat d'études secondaires	20 ans	Plus de 20 ans
	Nombre de personnes qui détiennent au moins un diplôme universitaire du niveau baccalauréat ou plus	25 ans	Plus de 25 ans
<b>Logement</b>	Nombre de personnes vivant dans un logement surpeuplé	N/A	N/A
	Nombre de personnes vivant dans un logement qui n'a pas besoin de réparations majeures	N/A	N/A

Source : *Indice du bien-être des communautés 2016, SAC.*

Les données utilisées pour le calculer proviennent des résultats du recensement monitoré par Statistiques Canada. Ce choix repose sur le fait que le recensement, en plus d'être la

meilleure source de données possibles pour un indice infranational, est la seule source de données qui permette d'établir des comparaisons justes entre les collectivités autochtones et non autochtones et qui soit accessible à intervalles réguliers sur une longue période (Cooke, 2005). Ainsi, pour les années 1981 à 2006 et 2016, le Recensement de la population a été utilisé et en 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages. Il convient toutefois de noter que les recherches et les analyses sont effectuées par le Services aux Autochtones Canada.

La *valeur du revenu* est ainsi calculée : 
$$\left( \frac{\text{Log (revenu par habitant)} - \text{Log (2650)}}{\text{Log (75 000)} - \text{Log (2650)}} \right) \times 100$$

La *valeur de l'activité sur le marché du travail* est également exprimée en pourcentage :

$$\frac{100}{2} \left( \frac{\text{Nbre de personnes de 20 à 64 ans faisant partie de la population active}}{\text{Nbre de personnes de 20 ans à 64 ans}} \right) +$$

$$\frac{100}{2} \left( \frac{\text{Nbre de personnes de 20 à 64 ans qui ont un emploi}}{\text{Nbre de personnes de 20 à 64 ans qui font partie de la population active}} \right)$$

Pour la *composante scolarité*, nous avons :

$$\frac{200}{3} \left( \frac{\text{Nbre de personnes de 20 ans et plus qui détiennent au moins un certificat d'études secondaires}}{\text{Nbre de personnes de 20 ans et plus}} \right)$$

$$+ \frac{100}{3} \left( \frac{\text{Nbre de personnes de 25 ans et plus qui détiennent un baccalauréat ou plus}}{\text{Nbre de personnes de 25 ans et plus}} \right)$$

La *valeur du logement* se calcule ainsi :

$$\frac{100}{2} \left( \frac{\text{Nbre de personnes vivant dans un logement avec au plus une personne par pièce}}{\text{Nbre total de personnes dans la collectivité}} \right)$$

$$+ \frac{100}{2} \left( \frac{\text{Nbre de personnes vivant dans un logement qui n'a pas besoin de réparations majeures}}{\text{Nbre total de personnes dans la collectivité}} \right)$$

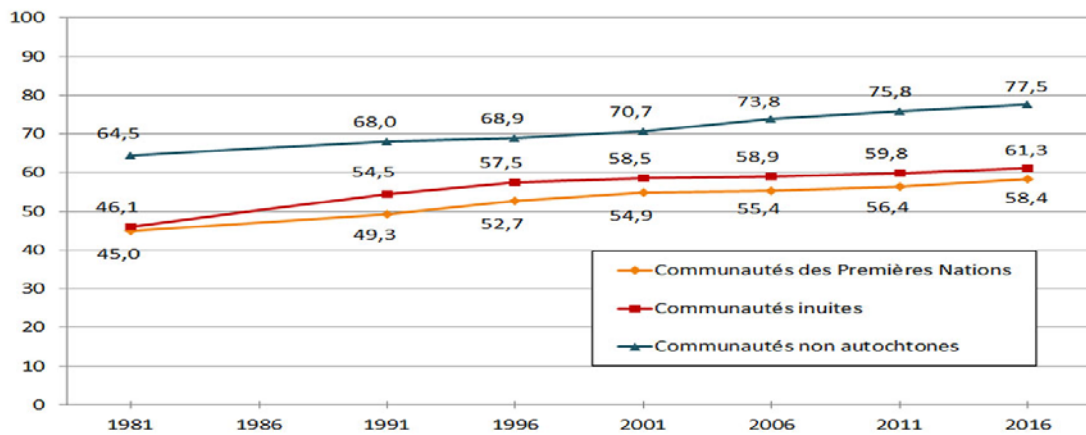
La moyenne simple des résultats de ces quatre composantes va donner la valeur globale de l'IBC, comprise entre 0 et 100 :

$$\left( \frac{\text{Valeur du revenu} + \text{Valeur de la scolarité} + \text{Valeur du logement} + \text{Valeur de l'activité sur le marché du travail}}{4} \right)$$

Ces méthodes de calcul ont permis de faire ressortir les résultats moyens de l'IBC des communautés autochtones et non-Autochtones de 1981 à 2016 et nous permet de porter un regard différent de celui que nous permettait l'IDH sur la situation du bien-être au Canada.

### 2.2.5. Tendances globales du Canada dans l'Indice de bien-être des collectivités

Figure 11. Valeur moyenne de l'IBC



Source : Aperçu national de l'Indice de bien-être des collectivités de 1981 à 2016, SAC (2019)

L'IBC est sans nul doute un outil de recherche qui nous donne un aperçu essentiel du développement des collectivités au Canada. Mais après 35 ans (1981-2016), les disparités entre les communautés autochtones et non-Autochtones demeurent substantielles. Par exemple, la valeur de l'IBC pour les collectivités inuites et pour les Premières Nations était respectivement inférieure de 16,2 et de 19,1 points à celle des collectivités non autochtones. Depuis 1981, il n'y a eu aucune diminution considérable.

### **3. Question de la recherche**

Au regard de cela, comment le discours émanant de l'Indice de bien-être des collectivités (IBC) nous permet-il de comprendre les inégalités sociales existant entre les Autochtones et les non-Autochtones?

### **4. Cadre théorique**

En nous intéressant à la portée de l'Indice du bien-être des collectivités (IBC) dans la compréhension des disparités entre Autochtones et non-Autochtones, notre étude s'inscrit dans le cadre de la théorie des inégalités sociales.

Considérée comme étant un enjeu global, l'inégalité sociale rapporte à la distribution inégale des ressources sociales rares et valorisées entre les différents membres de la société. Ces ressources sont multiples, elles peuvent être de nature matérielle (revenus, patrimoines), sociale (réseaux, positions sociales) et culturelle (savoirs, diplômes scolaires) (Bihr et al, 2014). Celles-ci sont utilisées comme étant des critères de différenciation des individus, et à cette différenciation par les ressources s'ajoutent d'autres critères, tels que les caractéristiques démographiques, les appartenances ethniques, politiques, religieuses, etc. (Bihr et al, 2008). De plus, Bihr (2008; 2014) précise que l'inégalité sociale doit trouver son fondement dans les structures sociales et [faire] naître un sentiment légitime ou non d'injustice, générateur de dénonciations, revendications, luttes. Il est important de souligner que toute différenciation entre les individus n'est pas pour autant inégalité sociale. Il y a par exemple, la notion d'iniquité qui traduit une injustice importante, une partialité dans l'allocation des ressources ne prenant pas en compte les besoins et les droits spécifiques de chacun (Bihr, 2014). Alors que pour parler d'inégalité sociale, il faut que

cette différence implique un avantage ou un désavantage à cause de l'inégale répartition des ressources dans la société.

Nous avons choisi la théorie des inégalités sociales car elle nous permet de comprendre que les inégalités entre les Autochtones et les Allochtones sont le produit de l'histoire sociale. Les disparités entre ces deux groupes sont un phénomène social, fortement lié au fonctionnement de l'organisation sociale. L'inégal accès aux ressources socialement convoitées au Canada renvoie aux rapports de domination qui existent entre ces deux groupes depuis la colonisation. C'est à ce titre que nous avons choisi les approches marxistes, wébériennes, bourdieusiennes et colonialistes pour construire notre objet d'étude.

En effet, selon Marx, l'accès aux ressources dépend de la classe sociale à laquelle l'individu appartient, c'est-à-dire de la position qu'il occupe dans l'organisation sociale de la production. Dans la théorie marxienne, il existe deux classes sociales, les travailleurs qui possèdent leur force de travail et les détenteurs des moyens de production. La propriété « abstraction rationnelle » est à la base de l'inégalité et est au cœur de la lutte des classes qui vont engendrer les changements dans les rapports sociaux (Marx, 1974; Marx et Engels, 1962). De la propriété des moyens de production se crée un déséquilibre autorisant l'exploitation des non-propriétaires. Marx fait reposer les inégalités sur la structure même de l'activité de production puisque la position sociale d'un individu est déterminée par le rôle occupé dans l'organisation du travail. De ce fait, l'instauration de la propriété individuelle par les européens, sans aucun respect des savoirs traditionnels autochtones, a été source d'inégalités et de pertes d'identités. Toutefois, en situant l'économie en tant que principe moteur des inégalités, la perspective de Marx s'avère insuffisante à la

compréhension des inégalités sociales. Néanmoins, elle diffère de celle de Weber pour qui la stratification sociale n'est pas qu'économique.

À l'opposé de Marx, le sociologue Max Weber catégorise les individus à partir de ce qu'il appelle des groupes de statut. Le prestige social, basé sur un mode de vie, l'éducation, le nom de famille, la position institutionnelle, l'origine ethnique permet la revendication de privilèges par un groupe d'individus partageant le même statut ou faisant partie de la même catégorie. Tout individu est lié à une catégorie ou plusieurs catégories, elle peut être ethnique, raciale, religieuse, de genre, l'orientation sexuelle, le lieu de résidence, l'âge ou la situation de handicap. Utilisées pour désigner les individus, les catégories structurent une hiérarchie et façonnent des inégalités en même temps que des identités (Duvoux, 2017). C'est la convergence des intérêts de ce groupe qui détermine qui dispose de ressources, de conditions de vies et d'un certain niveau de satisfaction et qui va orienter les actions afin d'acquérir le pouvoir social (Weber, 2001). Ainsi, le statut d'un individu peut être influencé par sa situation de classe et à l'inverse, la situation de classe d'un individu peut être affectée par son statut. Ainsi, l'ethnicité peut constituer un moyen d'obtenir un monopole statutaire (honneur social, prestige).

En suivant les travaux de Weber, on peut voir dans les inégalités sociales des mécanismes de contrôle et de clôture qui produisent une stratification pérenne (Duvoux, 2017). Cette stratification-Autochtones et Allochtones-a donné naissance aux écarts persistants entre ces deux groupes. « L'accaparement des ressources » (Tilly, 1998) par un groupe assoie son contrôle sur les autres groupes et opère une clôture qui empêche la circulation de ces ressources à l'extérieur des membres du groupe. Ce privilège accordé aux non-Autochtones a contribué à l'exclusion totale ou partielle des peuples autochtones.



Dans la perspective bourdieusienne, on dénombre quatre types de capitaux : économique, culturel, social, symbolique. Le capital économique comprend les biens économiques et les facteurs de production. Le capital culturel se comprend comme un rapport au monde socialement situé et sanctionné tacitement par l'école qui dessine et assigne aux différentes classes sociales les parcours probables, enviés ou impensables (Bihr et al, 2014). Le capital social réfère à l'ensemble des relations sociales dont dispose un individu ou un groupe. Alors que le capital symbolique sous-entend l'honneur et la reconnaissance et découle principalement de la possession des capitaux précédents (Bourdieu, 1994).

Les individus sont hiérarchisés sur la base de leurs capitaux, d'où les dominants et les dominés. Caractérisées par un habitus commun, c'est-à-dire un système de dispositions durable acquis par l'individu lors de la socialisation (Bonnewitz, 2002), et différenciées par la quantité et la structure de leurs divers capitaux, les classes sociales reproduisent leurs conditions de reproduction. À travers plusieurs stratégies, l'habitus survit aux individus. Par exemple, un groupe bien pourvu en capital économique va miser sur ce capital afin de le maintenir ou de le fructifier tandis qu'un groupe doté de capital culturel misera sur l'éducation des descendants afin de produire des agents capables de recevoir l'héritage du groupe (Bourdieu, 1994).

Si nous nous attardons sur le capital culturel, on comprend que les déterminants économiques influent peu sur l'accès aux études comparativement aux déterminants culturels (éducation des parents, origine sociale) (Bourdieu, 1964). L'éducation relève d'une perspective à long terme de reproduction du groupe et les rapports des classes sociales à l'école sont un effet des inégalités culturelles et non une cause de ces inégalités. Toutefois, le capital culturel étant fortement concentré au sein des classes dominantes, leurs

représentants sont avantagés au niveau scolaire contrairement aux représentants des classes moins pourvues en capital culturel, tels que les Autochtones, qui selon Bonnewitz (2004) démarrent le processus avec un handicap. L'étude de Bourdieu révèle ainsi que les oppositions entre les différentes classes et fractions de classe s'inscrivent dans les dimensions les plus ordinaires de la vie et sont au fondement des habitus de classe (Bourdieu, 1979).

En outre, nous retenons de l'approche de Bourdieu que tous les capitaux s'influencent mutuellement. Le capital culturel d'une famille a une incidence sur celui des descendants. Sans oublier qu'avec un capital économique, ces descendants pourront poursuivre de longues et coûteuses études et ainsi accéder à des positions sociales élevées qui consolidera leur capital symbolique. D'où l'importance du capital social qui à son tour pourra favoriser ces derniers sur le marché du travail grâce à la mobilisation de leurs réseaux de contacts. Les peuples autochtones, population la plus défavorisée au Canada, n'échappent pas à ce système intersectionnel. Leur faible niveau d'instruction mène à une faible participation sur le marché du travail et à une discrimination systémique dans d'autres sphères sociales, comme le marché immobilier, tel est l'héritage, sinon le capital, qui se reproduit d'une génération à l'autre.

Il serait aisé de conclure que l'éducation est la cause originelle des inégalités sociales, mais ce serait les réduire à une relation de cause à effet. Les inégalités sociales doivent plutôt être comprises comme un système complexe dont les parties constitutives s'influencent mutuellement et tendent à se reproduire. Nous allons à travers la perspective colonialiste tenter d'appréhender ce cas particulier d'inégalités sociales.

En effet, l'inégale distribution des ressources dans la société canadienne touche de manière chronique les populations autochtones du Canada. Comme le reste de la population canadienne, les Autochtones sont soumis aux mécanismes de production et de reproduction des capitaux décrits tantôt. Mais leur position dans la stratification sociale est désavantagée par leur passé colonial; lequel a une importance capitale dans la compréhension et l'interprétation du sous-développement de ce peuple (White, 1983; Loxley, 2010; Wilkins, 1993).

L'économiste américain Walt Rostow soutient que le développement économique d'une société, selon un processus endogène, prend naissance au sein de celle-ci (Hunt, 1989). Pourtant, la forme exogène du développement a longtemps dominé et la plus courante était la colonisation. La colonisation implique une domination politique, juridique, économique et culturelle au cours de laquelle le peuple colonisé perd ses valeurs traditionnelles sans pouvoir assimiler une culture qui est lui étrangère (Grawitz, 2004). Au cours de ce processus, une minorité étrangère, racialement et culturellement différente, venant de la métropole, impose un rapport de domination aux habitants du territoire « conquis », la colonie. Une colonie est une société économiquement peu avancée, dont le développement économique, politique, culturel et social est soumis à l'ensemble des rapports de dépendance dans lesquels elle se trouve obligatoirement engagée avec une ou plusieurs sociétés économiquement plus avancées (Rocher, 1970). Dans le but d'accroître leur puissance économique et politique, les sociétés européennes ont instauré un rapport de domination et d'exploitation sur les colonies. Par l'entreprise coloniale, plusieurs sociétés européennes ont entrepris de rehausser leur prestige et leur grandeur. Dominées par une politique protectionniste, tout était mis en place pour assurer la croissance du capitalisme

européen par la réalisation de nouveaux investissements et l'ouverture de nouveaux marchés (Beaudet et al, 2008).

La colonie est avant tout un bassin de ressources humaines et naturelles. Afin de pouvoir l'exploiter et la gérer à sa convenance, le colonisateur y entreprend un développement économique partiel. Lequel doit nécessairement répondre aux objectifs économiques et politiques de la métropole. Le Canada a plusieurs fois forcé les Autochtones à déménager leurs réserves situées sur des terres riches en ressources naturelles ou agricoles vers des réserves éloignées et marginalisées du point de vue économique (CVR, 2015). De surcroît, la majorité de la population est analphabète et assignée aux emplois de subordonnés ou à l'esclavage alors que les représentants du colonisateur, largement minoritaires occupent les plus hautes fonctions. Soumise à la souveraineté de la métropole, la colonie est intégrée au système colonial mais dans un rapport d'inégalité avec le colonisateur basé sur le principe d'infériorité des peuples et des cultures à l'extérieur de l'Europe (Ferry, 1885). Les principes et lois appliqués dans les colonies étaient différents de ceux utilisés dans la métropole, instaurant ainsi des inégalités particulières (Bihl et al, 2014). Par exemple, l'esclavage était interdit dans les métropoles.

Situées à la périphérie des métropoles, les colonies étaient dotées d'institutions ayant pour objectif d'implémenter la culture du colonisateur et d'instaurer un clivage entre le colonisateur et le colonisé que ce soit par l'organisation sociale, le système politique, le travail, l'éducation ou la religion. Par exemple, en Afrique, les administrateurs coloniaux, en manipulant les autorités locales africaines, ont identifié et codifié les lois coutumières dans le but de dominer les Africains (Beaudet et al, 2008). Ici, au Canada, les traités de paix, signés entre les colons et les Autochtones, portant sur le partage des terres et des

ressources, ont été modifiés à la défaveur des peuples autochtones. Leur négociation est caractérisée de fraude et de coercition (CVR, p.1). Ce qui donnera lieu au contrôle de la chasse et de la pêche, à l'interdiction de pratiquer les religions et les traditions, à la répression de tout contact avec les communautés transfrontalières et à leur confinement dans les réserves et les pensionnats. Ces institutions (église, école, pensionnat, etc...) assuraient la justification des inégalités coloniales, du fondement de l'esclavage, des politiques d'exploitation, des abus, des pratiques de discrimination et d'asservissement et de la domination par la supériorité de la race blanche aux autres races. C'était un devoir moral pour les Européens, comme le dit Ferry (1885), détenteurs d'une civilisation supérieure de transformer, par la force si nécessaire les sociétés archaïques. Appuyé par le Christianisme, il fallait absolument « sauver les âmes des sauvages païens » et en faire des « civilisés » (Beudet, 2008). Les pensionnats canadiens étaient « le seul moyen [...] où ils adopteraient les habitudes et les façons de penser des blancs » (CVR, 2015, p. 3). Au nom du progrès et de la civilisation, les institutions coloniales légitimaient les inégalités fondamentales entre les indigènes et les citoyens. Ces inégalités ont alors exercé une influence profonde sur l'imaginaire des populations des métropoles et y ont donné naissance à un racisme spécifique (Bihl, 2014).

Du colonialisme qui signifie la domination d'un peuple sur un autre (Cooper, 2006), les colonies sont passées, au lendemain de la décolonisation, à une situation contemporaine de domination. Ce qu'on dénomme aujourd'hui comme étant le néocolonialisme, c'est-à-dire « les économies de pays formellement indépendants demeurent sous le contrôle d'un autre pays, souvent leur ancienne métropole » (Beudet, 2008). Pour Hechter (1971), il s'agit du colonialisme interne ou du colonialisme intérieur. Il est compris comme un rapport entre

un centre économique et décisionnel et ses régions périphériques assujetties politiquement, économiquement et culturellement. Les rapports demeurent inégaux, le centre, ancienne métropole, contrôle le capital et la périphérie, ancienne colonie, est reléguée aux fonctions exécutives. Cette dépendance est souvent accompagnée de mesures législatives, de politiques ou d'interventions militaires. Les exploitations des ressources sur les terres des Autochtones, souvent sans leur consentement libre et éclairé, en est un parfait exemple.

En somme, il est vrai que les approches marxistes et wébériennes sont essentielles à la compréhension des processus inégalitaires et de leur production. Mais la perspective bourdieusienne et le courant colonialiste nous permettra de mieux cerner les inégalités structurelles et de mieux appréhender les raisons sous-jacentes aux écarts substantiels qui existent entre les Autochtones et les Allochtones.

## **5. Démarche méthodologique**

Selon Grawitz (1993), la méthodologie dicte des façons concrètes d'envisager ou d'organiser la recherche. Elle constitue un ensemble de règles, d'étapes et de procédures auxquelles un chercheur a recours en vue d'étudier un objet (Delpeteau, 2010). Ainsi articulée autour de démarches raisonnées, le cadre méthodologique est l'outil permettant au chercheur d'étudier une réalité sociale, de lui trouver une explication à partir de la collecte des données et de leur traitement.

Cette partie du travail va donc présenter le design de recherche retenu, les méthodes utilisées pour la collecte et l'analyse des données, les considérations éthiques ainsi que les forces et limites de la recherche.

### **5.1. Design de recherche retenu**

Dans le cadre de cette recherche, nous avons fait le choix de la revue narrative. Souvent appelée « revue de littérature », la revue narrative peut être définie comme étant la recension des connaissances portant sur un sujet précis recueillies à partir de la littérature grise pertinente. Elle ne présente aucun processus méthodologique systématique, explicite, d'obtention et d'analyse qualitative des articles revus (Howath et Pewsner, 2004).

Ce choix est motivé par le fait que la revue narrative nous permettra de faire une synthèse sommaire et non exhaustive des données probantes recueillies sur les concepts clés de notre sujet d'étude. Ainsi, en portant sur des écrits scientifiques (revues, compte rendus, rapports), la revue narrative nous offre la possibilité de traiter de manière méthodique les informations complexes liées à notre sujet.

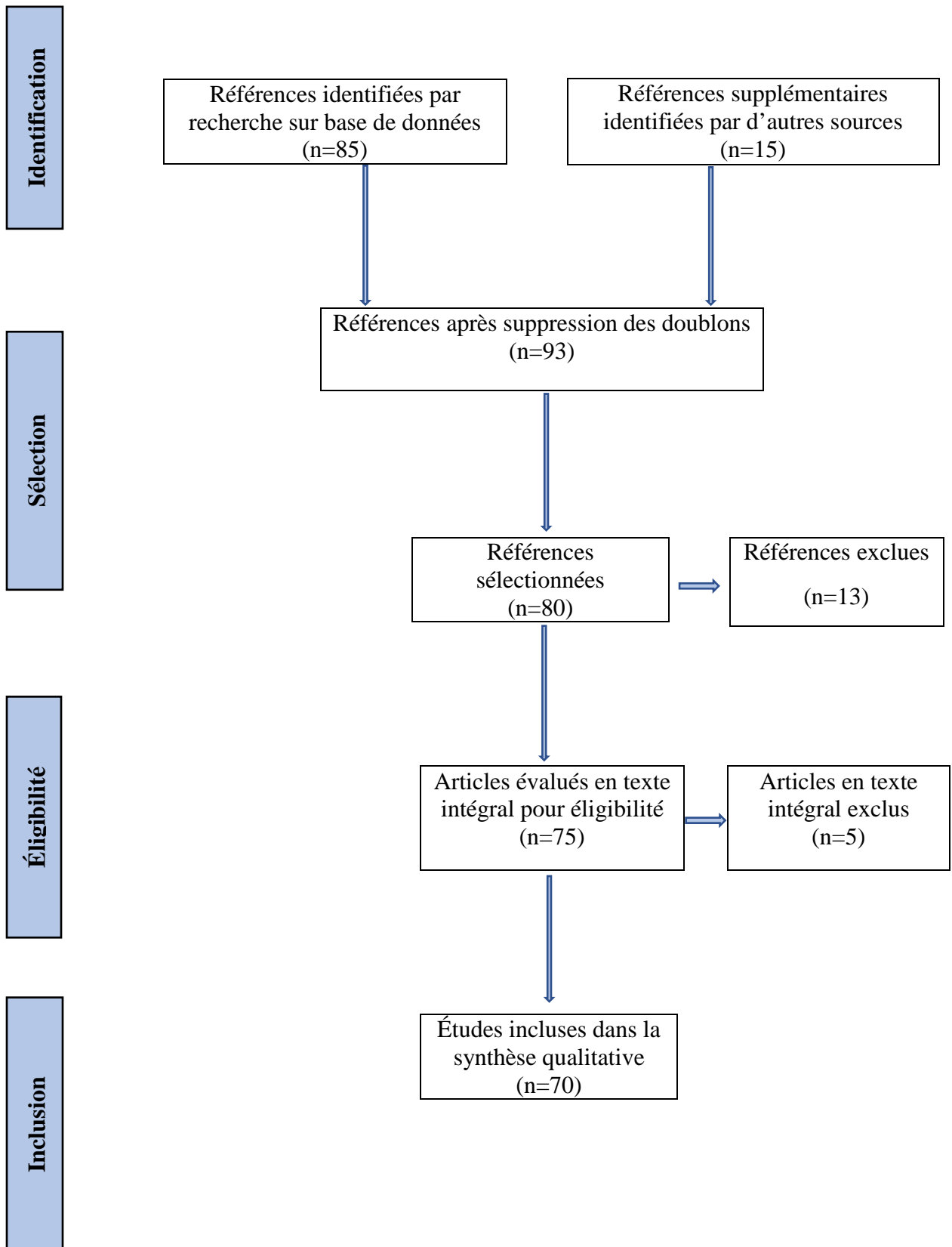
## 5.2. Collecte et analyse des données

La recherche documentaire constitue notre principale technique de collecte de données. Elle nous permet de faire la recension des écrits fondamentaux pour l'orientation de notre étude mais aussi de corroborer notre analyse. Nous avons ainsi procédé à une recherche bibliographique à partir des bases de données électroniques suivantes : Google, Scholar Portal, Cairn, Érudit, DesLibris. Nous avons également consulté les bases de données officielles du gouvernement du Canada portant sur l'IBC, les statistiques, les tableaux et les spécificités de chaque groupe étudié (Premières Nations, Inuits, Non-Autochtones); ainsi que celles du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) concernant l'IDH.

Les mots-clés utilisés pour les différentes bases de données étaient : indice de développement humain (IDH), indice du bien-être des collectivités (IBC), Premières Nations, Inuits, développement, bien-être, inégalités sociales, enjeux autochtones. Leurs équivalents anglophones ont également été utilisés : Human Development Index (HDI), Community Well-Being index (CWB), First Nations, Inuits, development, well-being, Social Inequality and Indigenous Issues. La première recherche électronique a été conduite le 21 janvier 2019 et deux autres en juin et décembre 2019 afin d'inclure les récentes publications parues sur le sujet. Ces recherches ont généré près d'une centaine d'articles et de livres, en excluant les doublons (voir figure 12).



Figure 12. Méthodes de collecte de données



### **5.2.1. Critères d'inclusion et d'exclusion**

Afin de mener notre étude, nous avons précisé des critères et des caractéristiques qui nous ont permis de mieux diriger nos lectures. Les articles et rapports portant sur l'Indice de développement humain (IDH) et l'Indice de bien-être des collectivités (IBC) devaient avoir été publiés entre 1990 et 2019 en français ou en anglais. Les documents du gouvernement du Canada devaient principalement viser les populations autochtones et non-Autochtones. En ce qui a trait aux données statistiques, nous avons utilisées les rapports récemment publiés par le PNUD (2018-2019) et le gouvernement canadien (SAC, 2019) ainsi que différents rapports de Statistique Canada.

Concernant la littérature grise, nous avons inclus les documents traitant – non-exclusivement – des thèmes liés au développement, au bien-être, aux inégalités sociales et aux conditions de vies des peuples autochtones du Canada. À la fin de la recension des écrits, 70 articles, rapports, chapitres et livres ont rencontré nos critères d'inclusion.

### **5.2.2. Analyse**

Nous avons opté pour une méthode d'analyse qualitative basée sur des catégories conceptualisantes. En effet, la catégorie peut être défini comme étant une production textuelle se présentant sous la forme d'une brève expression et permettant de dénommer un phénomène perceptible à travers une lecture conceptuelle d'un matériau de recherche (Paillé et al, 2005). Chaque catégorie décrit un phénomène spécifique de l'objet étudié et nous permet de répondre directement aux questions soulevées par notre recherche. Dans

une revue narrative, la catégorisation a pour objectif de fournir par condensation une représentation simplifiée des données (Bardin, 2013).

Les catégories que nous avons représentent essentiellement les principales idées et les connaissances exprimées dans les textes consultés. Les catégories qui vont guider la rédaction de notre chapitre d'analyse sont basées sur les quatre composantes que l'IBC nous a permis d'étudier : l'éducation, le revenu, l'activité sur le marché du travail et le logement.

### **5.3. Considérations éthiques**

Devant nous guider dans la conduite de la recherche, une approbation éthique n'était pas nécessaire pour notre travail. Portant spécifiquement sur une revue de la littérature scientifique, notre recherche n'a impliqué aucune forme de collecte de données nécessitant de recruter des participant.e.s ou de consulter des renseignements personnels. Par ailleurs, l'utilisation secondaire de données déjà publiées sur la question n'exigeait pas d'obtenir le consentement des personnes concernées puisqu'elles ne peuvent être identifiées.

### **5.4. Forces et limites de l'étude**

Toute recherche renferme des forces et limites, et notre étude n'a pas échappée à cette règle.

D'une part, l'une des forces de notre recherche repose sur le fait que la méthode utilisée élimine la dimension de toute influence que pourrait occasionner des interactions, des événements ou comportements entre le chercheur et son sujet d'étude. Comme l'exprime Foucault (1969), à travers la revue narrative, le chercheur peut déconstruire, triturer son

matériel à son gré, puis procéder à une reconstruction en vue de répondre à son questionnement.

D'autre part, il reste capital d'user de prudence et d'évaluer adéquatement la documentation que l'on a l'intention d'utiliser. D'où les limites de notre étude. Contrairement à une revue systématique, la revue narrative ne nous permet pas de procéder à une synthèse rigoureuse et reproductible des résultats de toutes les études originales existantes répondant à notre question de recherche. Notre étude n'a pas entrepris de minimiser les biais pouvant être inhérents soit à la matière première (données, connaissances) soit à la conduite de la revue elle-même, afin d'atteindre la plus grande objectivité possible. Enfin, il aurait été nécessaire d'utiliser une approche mixte, qualitative avec des entrevues et quantitative, afin de mieux explorer notre question de recherche.

## **6. Analyse et interprétation des données**

Depuis plusieurs décennies, de nombreuses recherches démontrent l'existence d'un écart persistant entre les Autochtones et les autres canadiens en ce qui a trait au statut socioéconomique et au bien-être (Reading et Wien, 2009; Perreault, 2011). Même si le développement humain du Canada est très élevé (0, 922), sa population autochtone pourrait se retrouver au niveau moyen de développement humain. En effet, cette population est touchée par de multiples enjeux dans la société canadienne et à des taux beaucoup plus élevés que les non-Autochtones. Nous pouvons citer les taux de pauvreté et de privation élevés, la faible diversité des sources de revenus et la forte dépendance aux transferts gouvernementaux, la faible intégration dans le marché du travail, la toxicomanie, les problèmes de santé mentale et le taux de suicide élevés, sans oublier le manque d'infrastructures de base telles que l'accès à l'eau potable et aux systèmes d'égouts, entre autres. Les rapports du gouvernement du Canada sur les résultats de l'Indice de bien-être des collectivités (IBC), à partir de l'examen des 4 composantes-scolarité, activité sur le marché du travail, revenu, logement-, nous permettent d'étudier certains de ces enjeux. Sans se prétendre exhaustif, nous allons dans ce chapitre essayer de comprendre, à partir des quatre composantes de cet indice composite, les inégalités sociales qui subsistent entre les collectivités des Premières Nations et Inuits et les collectivités non-Autochtones du Canada. Chaque figure illustre la valeur d'une des composantes, de 1981 à 2016, pour les Premières Nations, les Inuits et les non-Autochtones.

## **6.1.Scolarité**

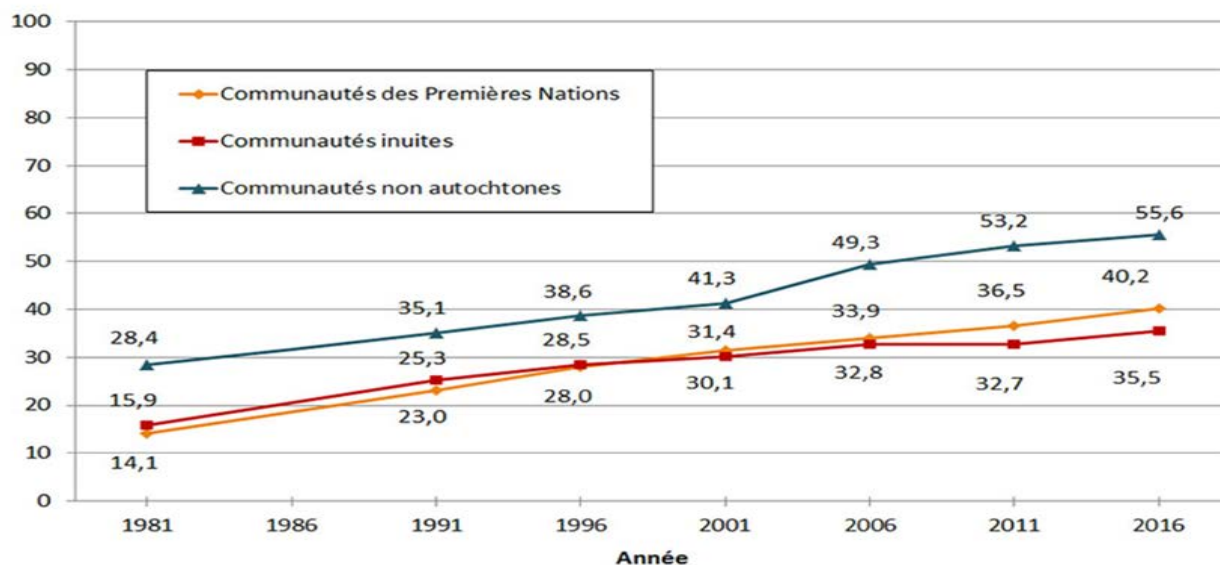
Il a été établi que l'éducation joue un rôle crucial pour ce qui est d'améliorer les résultats du bien-être des peuples autochtones, de soutenir le développement et de s'attaquer aux iniquités de longue date. Son rôle s'étend également dans la préservation et la revitalisation de la culture autochtone - notamment des langues – et a ainsi une incidence positive sur leurs communautés. Néanmoins, différentes lectures, telle que le rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR, 2015), nous ont montré que ce secteur a longtemps été utilisé dans l'objectif d'assimiler les Autochtones à la culture blanche européenne et chrétienne.

La compréhension des inégalités relevant de cette composante requiert une étude des relations historiques entre les peuples autochtones et les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada. Après l'arrivée des colons, en échange de leurs terres, les Autochtones devaient recevoir des médicaments pour les nouvelles maladies et l'éducation pour leurs enfants. Au niveau de l'éducation, les colons ont établi le système de pensionnat ou école résidentielle qui a existé de 1880 à 1996. Dans l'objectif de « séparer les enfants autochtones de leur famille afin de limiter et d'affaiblir les liens familiaux et culturels et d'endoctriner les enfants pour qu'ils adhèrent à une nouvelle culture » (CVR, 2015, p.1), environ 150 000 enfants métis, Inuits et des Premières Nations ont été touchés par cette mesure. La mission visait l'assimilation des Autochtones à la société canadienne en effaçant toute trace de leur culture d'origine. Ce qui est désigné par la CVR comme étant

un « génocide culturel », c'est-à-dire la destruction des structures et des pratiques qui permettent au groupe de survivre en tant que groupe (p.1).

Fondé sur l'idée de supériorité de la civilisation européenne à la culture autochtone, ce système éducationnel, qui a duré plus de 100 ans, a laissé des séquelles incommensurables sur ces victimes, leurs familles, leurs collectivités, sur de nombreuses générations d'adultes autochtones et leurs enfants. Cette politique d'assimilation a eu un effet destructeur (AANDC, 1991) sur les langues, cultures et rituels autochtones. D'une part, leur capital culturel touché, la transmission et la reproduction de leurs savoirs par les générations suivantes ont connu des obstacles systémiques. D'autre part, forcés de se séparer de leurs enfants, les parents n'ont pas pu choisir le genre d'éducation à leur donner et vu les cas d'abus physiques, psychologiques et sexuels rapportés par les survivants, le système imposé n'a pas « visé au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales » (DUDH, article 26, 1948) telles que la religion (article 18) et la culture (article 27).

*Figure 13. Valeur moyenne de la composante scolarité*



Source : Indice de bien-être des communautés 2016, SAC

Il est vrai que les résultats moyens de l'IBC (SAC, 2019) dénotent une certaine augmentation de 1981 à 2016. Mais l'écart entre les Inuits et les collectivités non-Autochtones est de 20,1 points (voir figure ci-dessus), par exemple. Encore aujourd'hui, les Autochtones font face à plusieurs obstacles dans le système scolaire. Non seulement leur histoire n'est pas racontée dans les livres d'école mais aussi ils sont les moins scolarisés du pays. Un diplôme d'études secondaires peut avoir un effet considérable sur les choix qui leur sont offerts. Il est un fait que les individus ayant au moins un diplôme du deuxième cycle du secondaire sont plus susceptibles de faire partie de l'économie formelle, d'avoir un revenu plus élevé et une meilleure santé que les individus ayant un diplôme inférieur ou nul. Cependant, en 2015, 63.9% seulement avaient complété des études secondaires ou postsecondaires partielles, comparativement à 76.3% des non-Autochtones (Moyser, 2017). Ce qui constitue un considérable désavantage pour les Autochtones en termes d'accès au marché du travail et de revenu.

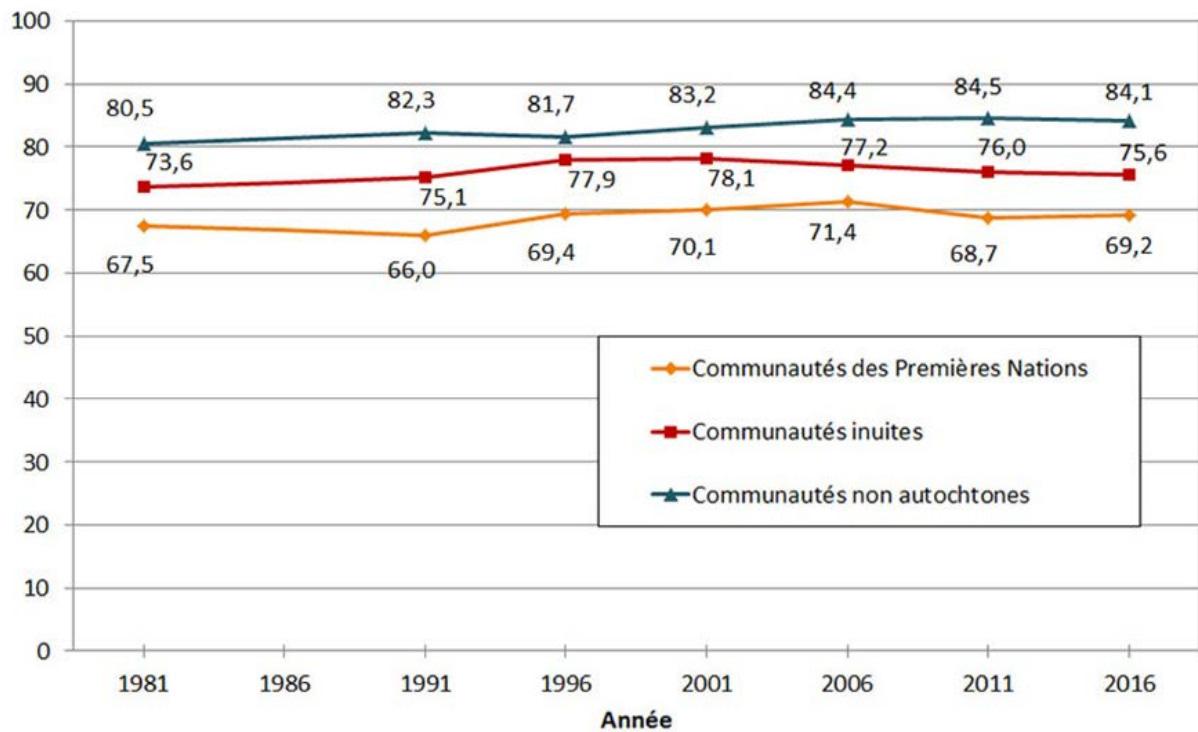
## 6.2. Activité sur le marché du travail



En effet, réussir sur le marché du travail nécessite des compétences fondamentales en littératie et en numératie, ainsi que des compétences interpersonnelles, communicationnelles et de résolution de problèmes de haut niveau. Nous venons de voir les écarts qui existent entre les deux groupes étudiés au niveau de l'éducation, élément essentiel à la participation active sur le marché du travail. D'autant plus que, selon une étude de Moyser (2017), les écarts de taux d'emploi étaient moindres quand les niveaux de scolarité étaient plus élevés. Ainsi, pour les études postsecondaires complétées, l'écart était de 7.5 points. Par contre, il est de 17.7 points pour ceux ayant fait des études secondaires partielles ou moins.

Par ailleurs, la figure ci-dessous démontre clairement un écart de près de 15 points entre les Premières Nations et les Autochtones. Même avec des améliorations, les écarts ont presque la même valeur qu'ils avaient en 1981. L'indice pour les communautés non-Autochtones augmentait de 4 points, celle des Autochtones s'additionnait de 2 points. De plus, les Autochtones sont sous-représentés dans les « professions du savoir », lesquelles exigent des niveaux de scolarité plus élevés et sont mieux rémunérées, telles que les finances, les sciences naturelles et appliquées, les sciences de la santé (Moyser, 2017). Par contre, ils sont surreprésentés dans les domaines liés au droit, à l'enseignement, aux services sociaux et communautaires, aux transports, à la machinerie, au secteur minier (Moyser, 2017).

***Figure 14. Valeur moyenne de la composante activité sur le marché du travail***



Source : Indice de bien-être des communautés 2016, SAC

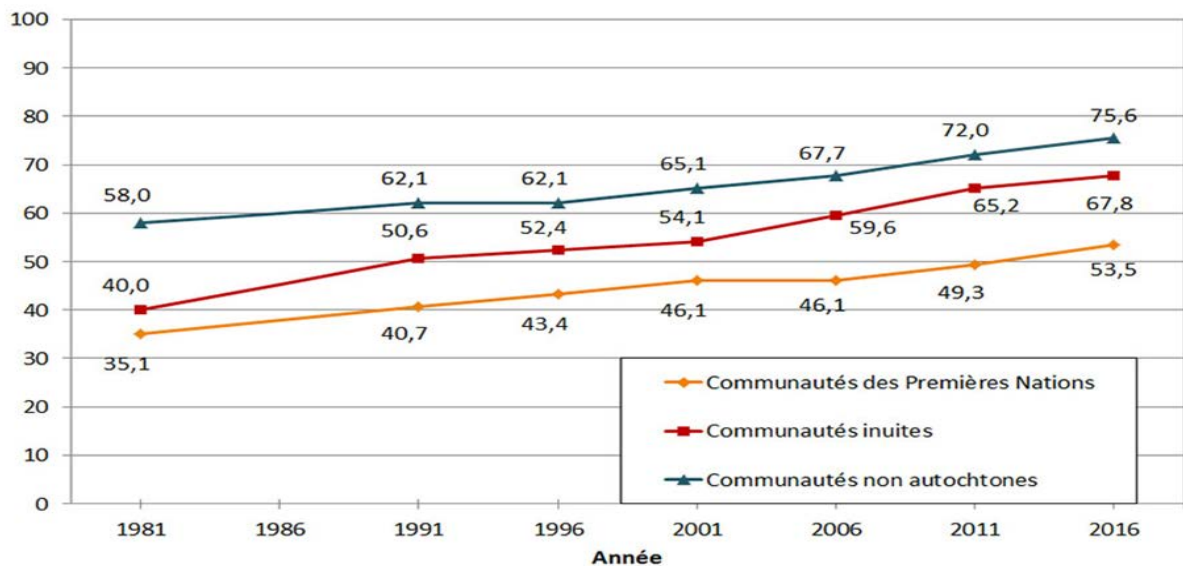
Le constat est que les Autochtones affichent généralement des taux plus faibles d'activité et d'emploi ainsi qu'un taux plus élevé de chômage (Moyser, 2017). Alors que le taux de chômage de la population non autochtone a commencé à diminuer en 2010 (5.7% en 2017), la tendance à la hausse du taux de chômage de la population autochtone (7.4% en 2017) s'est poursuivie (Statistiques Canada, 2017). Même avec un diplôme d'études postsecondaires, les Autochtones ont 3 fois plus tendance à être au chômage que les Allochtones (Moyser, 2017).

En somme, les populations autochtones ont des taux d'emploi inférieurs à ceux du reste de la population. La participation au marché du travail aurait des implications importantes dans leur vie car elle peut assurer la sécurité économique et améliorer la qualité de vie. L'intégration sur le marché du travail garantirait la détention d'un capital économique et

social et une reproduction intergénérationnelle de ceux-ci. Trouver un emploi et être employé par des conditions de travail sûres, bien rémunérées et stables peuvent aider les peuples autochtones à briser le cercle de dépendance avec les gouvernements qui sévit depuis la colonisation en leur donnant des sources indépendantes de revenu.

### 6.3. Revenu

Figure 15. Valeur moyenne de la composante revenu



Source : Indice de bien-être des communautés 2016, SAC

De 1981 à 2016, on peut observer une nette amélioration du revenu pour les trois types de communautés. Pour cette période, les Première Nations ont connu une augmentation de 18,4 points, les Inuits de 27.8 points et les non-Autochtones un total de 17.6. L'écart entre les Inuits et les non-Autochtones a considérablement diminué, de 7.8 points en 2016, il était de 18 points en 1981. Toutefois, l'écart entre les Premières Nations et les non-Autochtones a peu changé depuis 1981 (22.9 points en 1981 et 22.1 points en 2016).

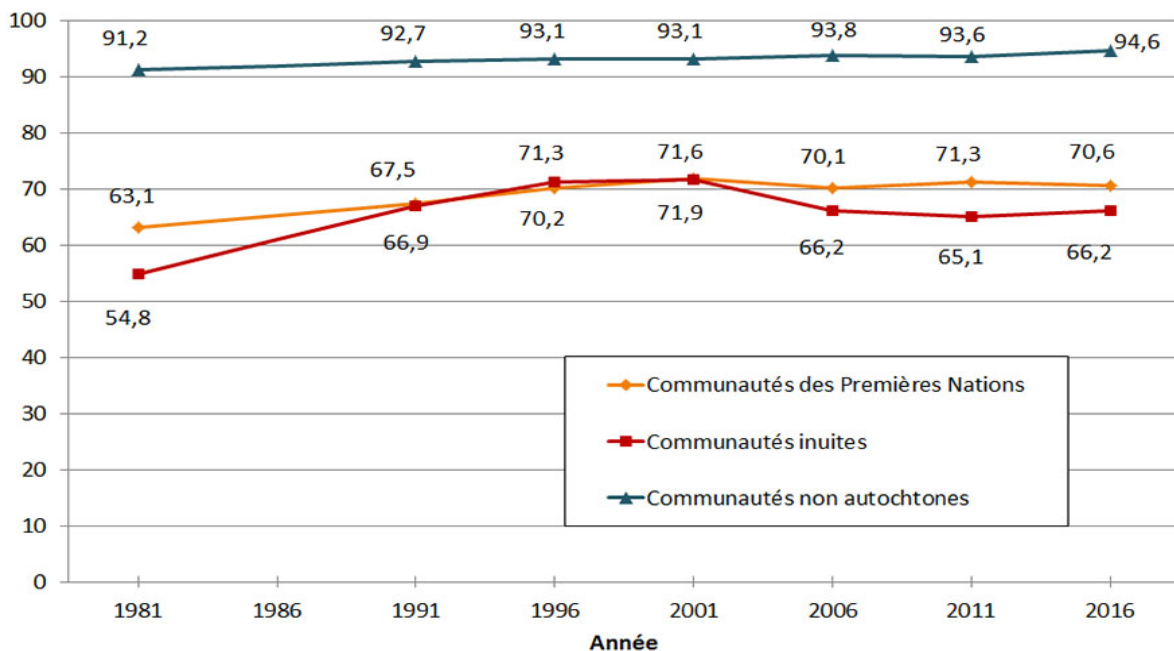
Selon le recensement de 2016 (Statistique Canada, 2017), le revenu après impôt médian des Autochtones était de 24,252\$, soit un revenu 22,13% moins élevé que celui des non-Autochtones (31,144\$). Toutefois, ce sont les Premières Nations qui sont les plus défavorisées (21,253\$). Le faible revenu a pour conséquence un taux de pauvreté alarmant dans les communautés autochtones. Les données de l'IBC et de Statistiques Canada nous permettent de corroborer la conclusion faite par la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP, 2013, p.3) qui « confirme que les Autochtones se heurtent encore à des obstacles à l'égalité des chances ». Cette même année, le rapporteur spécial de l'ONU sur les droits des peuples autochtones, James Anaya, venu au Canada pour faire le point sur la situation des peuples autochtones a publié dans son rapport (2014, p.7) que « la manifestation la plus évidente des problèmes de droits de la personne au Canada, ce sont les conditions socioéconomiques désolantes des peuples autochtones dans un pays hautement développé », et que la situation s'était peu améliorée depuis une précédente visite 10 ans plus tôt.

Le revenu est de toute évidence un aspect essentiel au bien-être des Autochtones. Cette forme d'inégalité peut s'expliquer par les taux de chômages élevés. La participation au secteur de l'économie informelle est aussi à considérer car plusieurs activités

traditionnelles sont effectuées par les Autochtones, soit pour un usage personnel, familial ou celui de leurs collectivités, telles que la chasse, la pêche, le piégeage, la cueillette de plantes, la fabrication de chaussures, de vêtements traditionnels et d'œuvres artistiques. Également, les obstacles dans la scolarisation ont des répercussions sur leur participation au marché du travail et le niveau de revenus. Les conséquences de cette situation financière des Autochtones peuvent être constatées dans la précarité de leurs conditions de vie.

#### 6.4. Logement

*Figure 16. Valeur moyenne de la composante logement*



La figure ci-dessus nous montre que cette composante accuse le plus grand écart entre les communautés autochtones et non-Autochtones. Après une importante croissance dans les années 1990, les résultats moyens ont énormément diminué quand on connaît les conséquences pour les Autochtones. La valeur moyenne pour les communautés inuites se situe autour de 66 points depuis 2006, elles ont relativement perdu quatre points entre 1996 et 2016. Ces données qui relatent les questions de surpeuplement et de qualité des logements nous montrent qu'entre les Premières Nations et les non-Autochtones, l'écart était de 24 points en 2016 et de 28,4 points pour les Inuits.

En outre, les conséquences de ce surpeuplement dans les logements dans les communautés inuites et des Premières Nations sont majeures, telles que le risque de transmission de maladies infectieuses, de troubles respiratoires, d'insécurité alimentaire et de détresse psychologique (Nunavut Housing Corporation, 2013). Les données de Statistique Canada (2015) rapportent que pour une population inuite de 43,460 personnes, il n'y a que 11,379 logements, certaines maisons hébergeant jusqu'à 13 personnes. Ainsi, 39% des Inuits de l'Inuit Nunangat vivaient dans des logements surpeuplés, soit dix fois le pourcentage des personnes non autochtones (4%) à l'échelle nationale. Provoquant une usure excessive, le surpeuplement doit être considéré comme un facteur qui contribue grandement à la nécessité de réparations majeures. Selon Statistique Canada (2017), des réparations majeures sous-entendent « les logements où la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, et les logements qui ont besoin de réparations structurelles aux murs, sols ou plafonds. » De plus, les lacunes en matière de chauffage central, d'eaux usées et de protection contre les incendies sont plus importantes que dans le reste du Canada. Il est

important de souligner que cette situation de précarité dans laquelle ils vivent est aussi source de violence et d'abus et les traumatismes intergénérationnels une des principales causes de la violence familiale (Phill et Bopp, 2003).

Si on se réfère à la définition d'un logement convenable de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL, 2013), un logement de qualité convenable ne nécessite pas de réparations majeures, le nombre de chambres suffit compte tenu de la taille et de la composition du ménage et coûte moins de 30% du revenu du ménage. Considérant les recherches qui ont été faites sur le sujet (Statistique Canada, 2015, Nunavut Housing Corporation, 2013), la plupart des habitations dans les communautés autochtones sont inadéquates et ont besoin de réparations. Sans oublier que pour de nombreuses communautés, l'accès à l'eau potable constitue un enjeu important. Cette situation touche gravement à leur bien-être.

Dans les réserves, la durée approximative des maisons dans les réserves est de 15 à 20 ans, bien moins que la moyenne nationale (Statistiques Canada, 2017). La pénurie de logements dans les réserves demeure également un problème majeur et contribue grandement à l'exode des Autochtones vers les centres urbains en quête de meilleures possibilités d'éducation, d'emploi et d'accès aux services. Une fois de plus, ils y sont confrontés à des problèmes de surpeuplement (11% - Statistique Canada, 2015), de disponibilité, d'accessibilité, d'insalubrité et de discrimination économique. Mais l'accès à un logement convenable en milieu urbain s'accompagne d'un obstacle majeur, soit le racisme et les préjugés à leur encontre. Leur présence en milieu urbain provoque l'inconfort, le malaise et même le rejet des habitants non-Autochtones, « ils sont perçus comme un fardeau social qui coûte cher », souligne la CVR (p.20). D'où la surreprésentation des Autochtones parmi

les itinérants en milieu urbain (71 % à Winnipeg - Nino et al, 2016), ce qui a des effets importants et complexes sur leur santé. En 2019, ils sont huit fois plus susceptibles de devenir itinérants que les non-Autochtones (Homeless Hub, 2019).

Les conditions sociales des Autochtones varient énormément selon leur lieu de résidence et l'identité. Les données revues tantôt démontrent clairement que les Inuits sont largement désavantagés par rapport aux Premières Nations. Le tableau ci-dessus montre que les communautés autochtones ont connu une modeste croissance. Néanmoins, en 2016, l'écart était de 24 points entre les Premières Nations et les non-Autochtones et de 28.4 pour les Inuits. De même que pour la scolarité, les augmentations de valeurs ont cessé après 2001 et sont demeurés près des résultats de 1991 au cours des trois derniers cycles de recensement.

Ces résultats révèlent que les améliorations sont menées par de petites augmentations des valeurs de l'IBC. Dans les années 1990, la valeur de l'IBC augmentait deux fois plus rapidement, ce qui a largement contribué à la réduction de l'écart. Par contre, il s'est généralement creusé entre 2001 et 2006 pour demeurer depuis stable. On se demande si les augmentations des valeurs des indices sont significatives quand les écarts entre collectivités autochtones et non-autochtones se creusent en même temps. En définitive, il est important de souligner que les problèmes de logement sont le plus souvent la conséquence d'une combinaison de faibles revenus, de limites d'accès au financement, de problèmes fonciers et de faibles niveaux de richesse intergénérationnelle.

Nous pouvons conclure ce chapitre en reconnaissant que les enjeux et défis des peuples autochtones sont intersectionnels. Conséquences de l'oppression coloniale et de l'assimilation forcée, ils sont enchâssés l'un dans l'autre comme les poupées russes. Les conditions sociales discriminatoires dans lesquelles ils vivent ne sont que la conséquence



de l'oppression et de l'assimilation forcée, aujourd'hui encore, dissimulées dans nombre de politiques gouvernementales, du système des pensionnats à la Loi sur les Indiens. Les inégalités sociales auxquelles sont la proie les Autochtones interagissent, se déterminent réciproquement, sont mutuellement causes et effets les unes des autres et ne peuvent s'expliquer ou se comprendre que dans et par leurs relations (Bihr, 2014). De ce fait, à cause de leur origine sociale et des enjeux qui les touchent directement depuis la colonisation, les enfants autochtones ne bénéficient pas de la même transmission culturelle que les enfants issus de familles Allochtones. Les inégalités sociales face aux logements entraînent des inégalités face à l'emploi ainsi qu'au revenu et au niveau de formation scolaire. Et comme le soutient Bourdieu (1994), ces inégalités ne sont que le prolongement de celles des générations passées puisque les individus et les groupes tendent à reproduire les conditions d'existence de leur habitus à travers des stratégies en lien avec les types de capitaux détenus. Elles constituent une structure qui tend à se reproduire de génération en génération, en déterminant le parcours social des individus, en orientant leur mobilité sociale mais aussi en limitant dans la sphère sociale.

D'autres enjeux non soulevés par l'IBC seraient fondamentaux pour une étude exhaustive des inégalités qui existent entre Autochtones et non-Autochtones, tels que la santé, l'environnement, les territoires, la violence, la criminalité, la mortalité, la justice, l'égalité entre les sexes ou encore la culture et les langues. Mais basé uniquement sur les données recensées par Statistique Canada, ces dimensions sont absentes de l'IBC.

## **Conclusion**

En somme, cette étude nous a grandement permis de confirmer notre apprentissage du développement. Dans un premier temps, elle met en évidence le fait que le développement doit être équitable. Il doit permettre à tous et à toutes d'exercer leur choix individuel, de participer aux prises de décisions communautaires ou nationales et de devenir autonomes. Comme le dit Sen (2000b), le développement doit être vu comme un moyen d'atteindre la liberté. C'est cette vision du développement qui a donné naissance à l'Indice de développement humain (IDH) et plus tard à l'Indice de bien-être des collectivités (IBC) au Canada.

Il est vrai que les deux indices interviennent dans des sphères différentes mais leurs objectifs se retrouvent. D'un côté, ils placent le bien-être humain au cœur de leur démarche et de l'autre ils poursuivent un objectif similaire : permettre aux décideurs d'identifier les tendances des conditions sociales au-delà des indicateurs économiques, de définir les stratégies de réponses, de procéder au suivi et à l'évaluation des programmes et des politiques, d'éclairer le public et d'attirer l'attention sur les problèmes soulevés par les rapports sociaux.

Toutefois, après avoir passé en revue les composantes, la vision du développement, les méthodes de calcul et les tendances globales du Canada de ces deux indices, nous admettons que le Canada a certes un développement humain très élevé et fait partie des pays les plus riches au monde, mais pour savoir si tous les groupes sociaux, particulièrement les Autochtones, bénéficient de cette croissance économique et de ce bien-être, il faut considérer d'autres facteurs. Et c'est effectivement ce que permet l'IBC. Il nous fournit une mesure systématique et fiable du bien-être socioéconomique des communautés canadiennes et d'illustrer les écarts existants entre celles-ci. Ainsi, nous convenons que

l'IBC nous permettrait le mieux de répondre à notre question de recherche, à savoir, comprendre les inégalités sociales qui existent depuis des siècles entre deux principaux groupes du pays, soit les Autochtones et les Allochtones.

En effet, les données contenues dans l'IBC nous a permis de mieux cerner la question des inégalités sociales entre les Autochtones et les non-Autochtones au Canada. L'étude des différentes composantes, présentées ci-dessus, révèlent certains des défis auxquels sont confrontés les peuples autochtones, notamment un accès limité aux opportunités sociales et économiques. Les peuples autochtones font état de résultats inférieurs en termes de bien-être aux niveaux national et infranational: ils vivent dans des maisons surpeuplées; ont un niveau d'éducation plus faible que les non-autochtones; ont un revenu inférieur et dépendent davantage des paiements de transfert du gouvernement. En dépit du fait qu'ils soient dans un pays très développé, ils sont la population la plus défavorisée et opprimée du Canada (Reading & Wien, 2009).

Malgré la mise en place de l'IBC et les efforts déployés en vue de l'élaboration de nouvelles politiques et programmes en faveur des collectivités autochtones, les résultats de 2016 démontrent que les écarts entre les collectivités autochtones et les collectivités non autochtones demeurent substantiels. Les conditions de vie précaires dans lesquelles vivent plusieurs Nations autochtones, telles que le délabrement des logements et le manque de services, ont des impacts majeurs sur leur santé physique et mentale ainsi que sur leurs relations interpersonnelles. Les conséquences du colonialisme combiné au racisme et à la discrimination à leur égard constituent des obstacles à leur bien-être et les empêchent d'atteindre cette liberté et cette autonomie dont parlent Sen (2000b). Ils favorisent le cumul et la reproduction de ces inégalités qui ne font que polariser ce groupe social marginalisé.

Même si l'IBC n'étudie pas certains enjeux pertinents au mode de vie autochtone, tels que les traditions, les pratiques culturelles et les langues, il nous a permis de comprendre l'ampleur de ces inégalités sur leur bien-être.

Aujourd'hui, bien que les gouvernements tardent à apporter des solutions aux injustices vécues et aux innombrables pertes subies par les Autochtones, ces derniers sont plus que jamais en quête de dignité et de bien-être. Ils revendiquent leurs droits en tant que nations, le droit de pratiquer librement leurs religions et traditions, le droit à l'autonomie gouvernementale, le droit de disposer des terres dont ils ont été dépouillés, le droit de disposer de leurs propres processus décisionnels, le droit à l'autodétermination, tous contenus dans la DNUDPA (2007).

La réconciliation et l'établissement d'une relation de nation à nation passent par la réparation des torts causés, par l'action pour changer les comportements et par la reconnaissance et le respect des droits des peuples autochtones. Tel que souligné par la Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015, p.13) :

*Sans vérité, justice et guérison, il ne peut y avoir de véritable réconciliation.*

## Bibliographie

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada. (2015). *Skills in Canada - Preliminary Results of the Programme for the International Assessment of Adult Competencies*. Repéré à [https://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ-AI/STAGING/texte-text/ncr\\_5a\\_1429704264288\\_eng.pdf](https://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ-AI/STAGING/texte-text/ncr_5a_1429704264288_eng.pdf)

Adelson, N. (2005). The embodiment of inequity: Health disparities in Aboriginal Canada. *Canadian Journal of Public Health*, 96 (2), 45-61.

Affaires autochtones et du Nord Canada (AANDC). (1991). *Points saillants du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*. Repéré à <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014597/1100100014637>

Anaya, J. (2014). The situation of Indigenous people in Canada, 4-10. Repéré à <http://unsr.jamesanaya.org/country-reports/the-situation-of-indigenous-peoples-in-canada>

Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu*. Paris, France : Presses Universitaires de France, 150-168.

Beaudet, P., Schafer, J. & Haslam, P. A. (dir.). (2008). *Introduction au développement international: approches, acteurs et enjeux*. Ottawa, Canada: Presses de l'Université d'Ottawa.

- Beavon, D. & Cooke, M. (2003). *An application of the United Nations Human Development Index to Registered Indians in Canada, 1996*. Aboriginal conditions: Research as a foundation for public policy.
- Bihr, A & Pfefferkon, R. (2008). *Le système des inégalités*. Paris, France : La Découverte.
- Bihr, A & Pfefferkon, R. (dir). (2014). *Dictionnaire des inégalités*. Paris, France : Armand Colin, 47-49, 80-81, 204, 392-393.
- Bonnewitz, P. (2002). *Premières leçons sur la sociologie de Pierre Bourdieu*. Paris, France : Presses universitaires de France.
- Bourdieu, P. (1964). *Les héritiers. Les étudiants et la culture*. Paris, France : Les Éditions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, France : Les Éditions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1994). Stratégies de reproduction et modes de domination. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 105, 3-12. <https://doi.org/10.3406/ars.1994.3118>
- Commission canadienne des droits de la personne. (2013). *Rapport sur les droits à l'égalité des Autochtones* (Publication no HR4-22/2013F-PDF). Repéré à [https://www.chrc-ccdp.gc.ca/sites/default/files/rapport\\_egalite\\_autochtones.pdf](https://www.chrc-ccdp.gc.ca/sites/default/files/rapport_egalite_autochtones.pdf)
- Commission de vérité et réconciliation du Canada. 2015. *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. Repéré à [http://www.trc.ca/assets/pdf/French\\_Exec\\_Summary\\_web\\_revised.pdf](http://www.trc.ca/assets/pdf/French_Exec_Summary_web_revised.pdf)
- Cooke, M., Beavon, D. & McHardy, M. (2004). *Measuring the Well-Being of Aboriginal People: An Application of the United Nations' Human Development Index to Registered Indians in Canada, 1981-2001* (Publication no R2-345/2001E-PDF). Ottawa: Direction de la recherche et de l'analyse, Affaires indiennes et du Nord Canada.
- Cooke, M. (2005). *L'indice de bien-être des collectivités autochtones (IBC) : une analyse théorique* (Publication no R2-400/2005F-PDF). Repéré sur le site des publications du gouvernement du Canada : <http://publications.gc.ca/collections/Collection/R2-400-2005F.pdf>
- Cooke, M., Mitrou, F., Lawrence, D., Guimond, E. & Beavon, D. (2007). Indigenous well-being in four countries: An application of the UNDP'S Human Development Index to Indigenous Peoples in Australia, Canada, New Zealand, and the United States. *BMC International Health and Human Rights* 7(9). <http://dx.doi.org/10.1186/1472-698X-7-9>.

Copans, J. (2010). *Domaines et approches : Sociologie du développement* (2ème édition). Paris, France : Armand Colin.

Duvoux, N. (2017). *Les inégalités sociales*. Paris, France : Presses universitaires de France.

Ferry, J. (1885). *Les fondements de la politique coloniale (28 juillet 1885)*. Repéré à <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-discours-parlementaires/jules-ferry-28-juillet-1885>

Foucault, M. (1969). *L'archéologie du savoir*. Paris, France : Gallimard.

Goujon, M. (2011). L'indice de développement humain : une évaluation rétrospective pour la Réunion (1985-2005). *CERDI, Études et Documents*. Repéré à <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00554332/document>

Goulet, D. (1971). *The Cruel Choice: A New Concept in the theory of Development*. New York, USA: Atheneum Press.

Gouvernement du Canada. (1982, 17 avril). *Loi Constitutionnelle de 1982*. Repéré à <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-16.html#docCont>

Gouvernement du Canada. (2019, 15 août). *Loi sur les Indiens*. Version amendée. Repéré à <https://laws-lois.justice.gc.ca/pdf/I-5.pdf>.

Gracey, M. & King, M. (2009). Indigenous Health part 1: Determinants and disease patterns. *The Lancet*, 374 (9683), 65-75. Repéré à <https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140673609609144/fulltext>

Grawitz, M. (1993). *Méthodes des sciences sociales* (9<sup>ème</sup> édition). Paris, France : Éditions Dalloz.

Grawitz, M. (2004). *Lexique des sciences sociales* (8<sup>ème</sup> édition). Paris, France: Dalloz.

Hechter, M. (1971). Regional Inequality and National Integration: The Case of the British Isles. *Journal of Social History*, 5(1), 96-117.

Horvath, A. R., & Pewsner, D. (2004). Systematic reviews in laboratory medicine: Principles, processes and practical considerations. *Clinica Chimica Acta*, 342, 23-39. <http://dx.doi.org/10.1016/j.ccn.2003.12.015>

Homeless Hub. (2019). *Indigenous Peoples*, Repéré à <https://www.homelesshub.ca/about-homelessness/population-specific/indigenous-peoples>.

Hunt, D. (1989). Rostow of the stages of Growth. *Economic Theories of Development: An Analysis of Competing Paradigms*. New York, USA: Harvester Wheatsheaf.

Hunt, J. (2008), *Between a rock and a hard place: Self-determination, mainstreaming and Indigenous community governance*, in J. Hunt, D.E. Smith, S. Garling, and W. Sanders (ed.), *Contested Governance: Culture, Power and Institutions in Indigenous Australia* (pp. 27-53). Canberra, Australia: ANU ePress.

LOXLEY, J. (2010). *Aboriginal, Northern, and Community Economic Development: Papers and Retrospectives*. Winnipeg, Canada: Arbeiter Ring Publishing.

McHardy, M. & O' Sullivan, E. (2004). *Bien-être des collectivités des Premières Nations du Canada: indice du bien-être des collectivités (IBC), 2001*. Ottawa, Canada : Direction de la recherche et de l'analyse, Affaires indiennes et du Nord Canada.

Marx, K. & Engels F. (1962). *Manifeste du parti communiste*. Paris, France : Union générale d'éditions.

Marx, K. (1974). Introduction à la critique de l'économie politique dans Marx K. et Engels F., *Textes sur la méthode de la science économique* (p.110-187). Paris, France : Éditions sociales.

Marx, Karl. (1977). *Le capital* (Tomes 1 et 3). Paris : Éditions sociales.

Moyser, M. (2017, mars). *Les Autochtones vivant hors réserve et le marché du travail : estimations de l'Enquête sur la population active, 2007 à 2015*. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/71-588-x/71-588-x2017001-fra.pdf?st=sMMYVujy>

Nicholas, A. B. (2009). *Linguistic Decline and the Educational Gap: A Single Solution is Possible in the Education of Indigenous Peoples*. Fredericton, Canada: St. Thomas University. Repéré à <https://www.afn.ca/uploads/files/education2/linguisticdecline.pdf>

Nino, M. C., Godoy, M., McCullough, S., Retzlaff, B., Wiebe, A., & Wurcherer, L. (2016). *The Winnipeg street census 2015: Final report*. Winnipeg, Canada: Social Planning Department.

Nunavut Housing Corporation. (2013). *The GN long-term comprehensive housing and homelessness strategy*. Iqaluit, Canada: Government of Nunavut.

Organisation des Nations Unies (ONU). (1948, 10 décembre). *La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)*. Repéré à <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

Organisation des Nations Unies (ONU). (2007, 13 septembre). *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Repéré à [https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS\\_fr.pdf](https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf)



O'Sullivan, E. (2011). *L'indice du bien-être des collectivités (IBC): Mesure du bien-être dans les collectivités des Premières nations et les collectivités non autochtones, 1981 à 2006* (Publication : : R3-170/2-2012F-PDF). Repéré sur le site d'Affaires autochtones et développement du Nord Canada : [https://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ-AI/STAGING/texte-text/rs\\_pubs\\_cwb\\_mwbfnnac\\_1343833917297\\_fra.pdf](https://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ-AI/STAGING/texte-text/rs_pubs_cwb_mwbfnnac_1343833917297_fra.pdf)

Paillé, P. & Mucchielli, A. (2005). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris, France : Armand Colin.

Penney, C., O'Sullivan E. & Senécal, S. (2012). *L'indice du bien-être des collectivités (IBC) : Examen du bien-être dans les collectivités inuites, de 1981 à 2006*. Rapport non publié. Gatineau, Canada : Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

Perreault, S. (2011, mars). *La victimisation avec violence chez les Autochtones dans les provinces canadiennes, 2009*. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2011001/article/11415-fra.pdf?st=V7X56icg>

Perspective monde. (2018). Indice de développement humain (IDH), Canada. Repéré à <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/CAN/fr/SP.POP.IDH.IN.html>

Phil, L., Bopp, J. & Bopp, M. (2003). *La violence familiale chez les Autochtones au Canada*. Ottawa, Canada: Fondation autochtone de guérison. Repéré à <http://www.fadg.ca/downloads/domestic-violence.pdf>

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). (1990). *Rapport mondial sur le développement humain, 1990*. Paris, France: Economica. Repéré à [http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr\\_1990\\_fr\\_complet\\_nostats.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_1990_fr_complet_nostats.pdf)

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). (1997). *Human Development Report 1997*. New York, USA: PNUD. Repéré à [http://hdr.undp.org/sites/default/files/reports/258/hdr\\_1997\\_en\\_complete\\_nostats.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/reports/258/hdr_1997_en_complete_nostats.pdf)

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). (2010). *Rapport sur le développement humain 2010, La vraie richesse des nations : Les chemins du développement humain*. New York, USA: PNUD. Repéré à [http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr\\_2010\\_fr\\_complete\\_reprint.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2010_fr_complete_reprint.pdf)

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). (2014). *Rapport sur le développement humain 2014, Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience*. New York, USA: PNUD. Repéré à <http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr14-report-fr.pdf>

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). (2015). *Indices du Rapport sur le développement humain : Foire aux questions (FAQ)*. New York, USA :

PNUD. Repéré à

<https://www.undp.org/content/dam/benin/docs/publication/rapportdevhu/Foire%20aux%20questions.pdf>

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). (2018). *Indices et indicateurs de développement humain, 2018 Mise à jour statistique*. New York, USA:

PNUD. Repéré à

[http://hdr.undp.org/sites/default/files/2018\\_human\\_development\\_statistical\\_update\\_fr.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/2018_human_development_statistical_update_fr.pdf)

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). (2018). *Human development indices and indicators: 2018 statistical update: Technical notes*. Repéré à

[http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2018\\_technical\\_notes.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2018_technical_notes.pdf)

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). (2019). *Beyond income, beyond averages, beyond today: Inequalities in human development in the 21st century*.

Repéré à <http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2019.pdf>

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). 2019. *Beyond income, beyond averages, beyond today: Inequalities in human development in the 21st century: Technical notes*.

[http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2019\\_technical\\_notes.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2019_technical_notes.pdf)

Rapport de la Commission Sud. (1990). *Défis au Sud*. Paris : Économica. Repéré à

[https://www.southcentre.int/wp-content/uploads/2013/03/The-Challenge-to-the-South\\_FR.pdf](https://www.southcentre.int/wp-content/uploads/2013/03/The-Challenge-to-the-South_FR.pdf)

Reading, C., & Wien F. (2009). *Health inequalities and social determinants of Aboriginal Peoples' health*. Prince George, Canada: National Collaborating Centre for Aboriginal Centre for Aboriginal Health.

Rist, G. (2013). *Le développement : Histoire d'une croyance occidentale* (4<sup>ème</sup> édition). Paris, France : Presses de la fondation nationale des Sciences Politiques.

Seers, D. (1979). The Meaning of Development, with a Postscript. In Lehmann, D., *Development Theory: Four Critical Studies* (p. 9-30). London, UK: Frank Cass.

Sen, A. K. (2000a). *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté*. Paris : Éditions Odile Jacob.

Sen, A. K. (2000b). *Repenser l'inégalité*. Paris: Éditions du Seuil.

Sen, A. (2005). Human Rights and Capabilities. *Journal of Human Development*. 6(2), 151-166. <https://doi.org/10.1080/14649880500120491>

Sen, A. (2009). Foreword. In A. K. Shiva Kumar and S. Fukuda-Parr (ed), *Handbook of Human Development*, New Delhi, India: Oxford University Press.

Services aux Autochtones Canada (SAC). (2019). *Indice du bien-être des communautés 2016*. Repéré à <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100016579/1557319653695>

Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). (2013). *2006 Census housing Series: Issue 20: Métis Households - Housing Conditions and Core Housing Need*. Ottawa, Canada: Author.

Statistics Canada. (2015, 24 December). *Aboriginal Statistics at a Glance: 2nd Edition*. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/89-645-x/89-645-x2015001-eng.pdf?st=s7GczB6b>

Statistique Canada. (2017, 25 octobre). *Statistiques du revenu dans Tableaux de données, Recensement de 2016*. Repéré à <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/index-fra.cfm>

Statistique Canada. (2017, 25 octobre). *Les peuples autochtones au Canada : faits saillants du Recensement de 2016*. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/171025/dq171025a-fra.pdf?st=etbSkXUe>

Statistique Canada. (2018, 11 octobre). *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*. Repéré à <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/98-301-x2016001-fra.pdf>

Tilly, C. (1998). *Durable Inequality*. Berkeley, USA : University of California Press.

Weber, M. (2001). Class, Status, Party. In Gursky D. (ed.), *Social Stratification: Class, Race and Gender in Sociological Perspective*. Colorado, USA : Westview Press.

WHITE, R. (1983). *The Roots of Dependency: Subsistence, Environment and Social Change among the Choctaws, Dawnees, and Navajos*, London, UK: University of Nebraska Press.

Wilkins, D. E. (1993). Modernization, colonialism, dependency: How appropriate are these models for providing an explanation of North American Indian 'underdevelopment'? *Ethnic and Racial Studies*, 16 (3), 390-419.